



Comité Interministériel du Handicap (CIH)

Dossier de presse • Lundi 5 juillet 2021



Tous les ans le comité interministériel du handicap se réunit.
Ce comité fait le point sur tout ce qui a été fait
pour les personnes en situation de handicap.

Ce document présente

- Où nous en sommes ?
- Et nos projets pour continuer d'améliorer
la vie des personnes en situation de handicap.

Le document utilise beaucoup d'abréviations.

Une abréviation c'est le raccourci d'un mot ou d'une expression.

Par exemple : CIH = Comité International du Handicap

Pour mieux comprendre les abréviations

il y a une liste à la fin de ce document.



Table des matières

Introduction.....	4
L'éducation et la formation sont 2 points très importants	5
Nous voulons améliorer le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap	7
Nous devons construire une société accessible à tous.....	8
Le gouvernement a agi pour les personnes en situation de handicap durant toute la crise sanitaire de la COVID-19	10
Objectif 1 : Investir sur les jeunes générations en situation de handicap.....	13
1. Détecter et accompagner le handicap le plus tôt possible	14
2. Permettre à tous les enfants d'aller à l'école	18
3. Faire des études dans l'enseignement supérieur	26
4. Protéger les enfants en situation de handicap qui dépendent de l'aide sociale à l'enfance (ASE) 30	
Objectif 2 : Simplifier le quotidien et renforcer le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap	33
1. L'accès aux droits	34
2. L'emploi.....	39
3. L'habitat inclusif.....	46
4. L'accès aux soins	48
5. Les aides techniques.....	50
6. La vie intime, affective et sexuelle	53
Objectif 3 : Accompagner sur tous les lieux de vie les personnes et leurs aidants	57
1. Le numéro 0 800 360 360 et l'accompagnement de proximité.....	58
2. Les proches aidants	61
3. Une offre médico-sociale qui s'adapte à tous	63
Objectif 4 : Transformer la société	65
1. L'accessibilité universelle.....	66

<i>Résumé des mesures du Comité Interministériel du Handicap (CIH) 2021 en français simplifié.....</i>	78
1. Pour les jeunes.....	78
2. Pour la vie de tous les jours : le travail, l’habitation, la santé, les aides, la vie sexuelle, ...	78
3. Pour accompagner les personnes et leurs aidants.....	79
4. Pour que l’accessibilité soit intégrée partout et pour tous	79
<i>Annexes.....</i>	80
1. Les mesures prises par le gouvernement pour les personnes en situation de handicap pendant la crise sanitaire de la COVID-19	80
2. Le soutien à l’autonomie des personnes en situation de handicap	86
3. Bilan et calendrier des actions	88
<i>Les abréviations utilisées dans le document</i>	124

Introduction

Le handicap est une priorité du gouvernement d'Emmanuel Macron depuis 2017. Tous ensemble nous pouvons améliorer la vie des personnes en situation de handicap et des personnes qui les aident.

Nous voulons :

- Améliorer et simplifier le droit des personnes en situation de handicap
- Permettre aux personnes en situation de handicap d'être autonomes
- Construire une société inclusive, plus juste.



Le Comité Interministériel du Handicap (CIH) se réunit tous les ans.

Ce comité fait le point sur tout ce qui a été fait pour les personnes handicapées.



Pendant la crise sanitaire de la COVID-19 les personnes en situation de handicap ont gardé leurs droits et leurs ressources.

Les ressources c'est l'argent que touche une personne, par exemple son salaire ou des aides.

Nous avons aussi pris en compte les besoins des personnes en situation de handicap pendant les confinements ou pour la campagne de vaccination.

Les professionnels des établissements médico-sociaux ont beaucoup travaillé.

Nous avons augmenté leurs salaires pour les remercier.

Nous souhaitons continuer à améliorer la vie des personnes en situation de handicap et de leurs familles.



Voilà les principaux sujets sur lesquels nous avons travaillé :

L'éducation et la formation sont 2 points très importants

L'éducation et la formation permettent

- De trouver un travail
- D'être autonome, c'est-à-dire de se débrouiller seul.

On sait maintenant plus rapidement si un enfant a des troubles du neuro-développement (TND), comme l'autisme ou la dyslexie par exemple.



Les professionnels de santé peuvent plus rapidement le prendre en charge.

Beaucoup d'enfants en situation de handicap sont maintenant scolarisés dans des écoles ordinaires. On appelle cela l'école inclusive. Nous avons beaucoup amélioré l'école inclusive.



Nous allons faire la même chose pour l'enseignement supérieur et l'apprentissage professionnel.



Nous aidons les personnes en situation de handicap à trouver du travail.

Nous donnons des aides aux employeurs qui embauchent des personnes en situation de handicap.



Nous voulons améliorer l'emploi des personnes en situation de handicap dans les services de l'État, par exemple pour qu'elles travaillent dans des ministères.

Les entreprises peuvent montrer ce qu'elles font pour le handicap sur le site internet « Impact Handicap ».



Nous travaillons aussi pour améliorer les parcours professionnels des travailleurs en établissements et services d'aide par le travail (ESAT)

Nous voulons améliorer le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap

Nous aidons les personnes en situation de handicap et leurs aidants dans toutes les situations de leur vie.

Les aidants sont par exemple les aides-soignants à domicile.

Nous développons par exemple :

- L'accompagnement de proximité, c'est-à-dire être accompagné le plus près de chez soi
- L'habitat inclusif : c'est-à-dire dans des logements indépendants, où une personne en situation de handicap peut vivre avec d'autres personnes en situation de handicap. Des professionnels du médico-social viennent les aider dans leur vie de tous les jours
- Les aides techniques, par exemple les aides à la communication alternatives pour les personnes qui ne peuvent pas parler, par exemple grâce à des dessins.
- L'accompagnement à la vie intime, affective et sexuelle.



Nous voulons également simplifier l'accès aux droits, par exemple en accordant des aides pendant toute la vie, comme (PCH).

Une prestation de compensation du handicap (PCH), c'est par exemple une aide pour avoir un fauteuil roulant.

Nous devons construire une société accessible à tous

Nous travaillons notamment pour rendre accessible à tous :

- Les élections
- Les démarches administratives
- La communication du gouvernement



Nous allons lancer

une campagne de communication sur le handicap.

Nous voulons que les gens

regardent le handicap autrement.

La France veut que les droits des personnes en situation de handicap soient améliorés.

Nous en parlerons lors de la réunion

avec l'Organisation des Nations Unis (ONU) en août 2021.

Presque tous les pays seront réunis à l'ONU.

La France sera la présidente de l'Union européenne du 1^{er} janvier au 30 juin 2022.

Nous allons travailler avec les autres pays européens pour améliorer les droits des personnes en situation de handicap dans toute l'Europe.

Emmanuel Macron a été élu président pour 5 ans.

On appelle cela un quinquennat.

Son quinquennat se terminera en avril 2022.

Nous allons continuer à travailler
jusqu'à la fin du quinquennat
pour les personnes en situation de handicap.
Nous allons continuer à travailler
avec les personnes en situation de handicap.
Nous voulons accélérer les réformes.
Réformer, c'est modifier quelque chose pour l'améliorer.
Par exemple changer des lois.

Nous sommes sûrs que
quand la vie des personnes
en situation de handicap s'améliore
c'est toute la société qui fait des progrès !

Jean Castex, Premier ministre

Sophie Cluzel, Secrétaire d'État
auprès du Premier ministre
en charge des personnes handicapées

**Le gouvernement a agi
pour les personnes en situation de handicap
durant toute la crise sanitaire de la COVID-19**



Il fallait que les personnes en situation de handicap continuent à vivre comme les autres citoyens, avec leurs droits et leurs besoins spécifiques.

Dès le mois d'avril 2020 les mesures de confinement ont été adaptées aux personnes en situation de handicap.

On appelle cela des dérogations.

Il y a eu des dérogations pour les déplacements ou pour le port du masque.

Un numéro de téléphone spécial, le 0800 360 360, a été mis en place dès le mois de juin 2020.

Les personnes en situation de handicap ou leurs aidants peuvent appeler ce numéro si elles ont un problème.

Les droits des personnes en situation de handicap ont été automatiquement prolongés.

Les travailleurs d'établissements et services d'aide par le travail (ESAT) ont continué à être payés.

L'accès à l'information est très important, surtout pendant une crise sanitaire.

Nous avons rendu accessibles les communications sur la crise sanitaire, par exemple :

- En traduisant les conférences de presse en langue des signes française (LSF) et en les sous-titrant
- En écrivant des fiches en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) pour expliquer :
 - Les gestes barrières,
 - Les phases du déconfinement
 - Ou la vaccination
- En faisant des « Foires Aux Questions (FAQ) » pour répondre aux questions que les gens se posent souvent.

Les établissements et services médico-sociaux (ESMS), comme les IME, ont continué à accompagner au mieux les personnes en situation de handicap.

Ils se sont adaptés à toutes les contraintes.

Les résidents des établissements d'hébergement pour personnes adultes handicapées et les personnes atteintes de trisomie 21 ont été vaccinés en priorité.

La plupart sont maintenant vaccinés.

Nous avons distribué
des masques à fenêtre transparente,
qui permettent aux personnes
sourdes et malentendantes
de lire sur les lèvres.

Vous pouvez retrouver le détail de toutes ces mesures
en annexe à la fin de ce document.

Vous pouvez lire dans la suite du document
les 4 objectifs que le gouvernement s'est fixé.

Objectif 1 : Investir sur les jeunes générations en situation de handicap



Nous voulons que les enfants deviennent des adultes autonomes. Nous voulons une société inclusive, c'est-à-dire une société

- Où tout le monde a les mêmes droits
- Où tout le monde se sent bien.



1. Détecter et accompagner le handicap le plus tôt possible

Il est très important
de détecter le handicap très tôt
chez les enfants.

Détecter veut dire repérer.

Cela permet de mieux les accompagner
et de les aider,

par exemple à aller à l'école et avoir un métier.



Où en sommes-nous ?



La plateforme de diagnostic et d'intervention précoces des troubles du neuro-développement ou TND

Les troubles du neuro-développement sont par exemple
l'autisme, la déficience intellectuelle
ou les troubles de l'attention.



- A l'été 2021 il y avait 63 plateformes
de coordination et d'orientation (PCO).
Une PCO est une plateforme avec
des professionnels médicaux et administratifs
spécialistes des TND,
par exemple des psychiatres
et des assistantes sociales.
Ils peuvent détecter si un enfant a un TND.
Ils peuvent organiser l'accompagnement de l'enfant.



- De plus en plus d'enfants peuvent aller dans une plateforme de coordination et d'orientation (PCO).



Plus de 10 000 enfants ont été accompagnés par une PCO.

- Les interventions de ces professionnels ne sont pas remboursées par l'Assurance Maladie. Mais les familles peuvent avoir un forfait de prise en charge.



C'est-à-dire qu'elles ne paient pas l'aide à leur enfant atteint de TND.

En 2021 il y a eu 2 fois plus de forfaits de prise en charge donnés aux familles.

- Les médecins qui soignent des enfants peuvent utiliser le « guide de repérage ».

C'est un guide qui permet de vérifier si un enfant de 0 à 6 ans se développe normalement.



- En octobre 2020 il y a eu une campagne de communication qui s'appelait « Agir tôt ». La campagne de communication a été diffusée à la télévision ou sur internet par exemple.



- La campagne de communication a permis à beaucoup de parents de savoir comment détecter les TND chez leur enfant.

Le forfait rééducation

L'Assurance Maladie ne rembourse pas bien les frais de rééducation des enfants, par exemple pour les enfants qui ont plusieurs handicaps ou qui sont paralysés.



Un forfait de soins de rééducation et réadaptation pour les enfants est en cours de création.

Le bonus « inclusion handicap »

Quand une crèche accueille un enfant handicapé, elle reçoit de l'argent de l'État. C'est le bonus « inclusion handicap ».



Depuis janvier 2020, ce bonus est donné aussi pour les enfants qui n'ont pas l'Allocation d'Éducation Enfant Handicapé (AEEH). Dans les crèches, plus d'1 enfant sur 3 a bénéficié de ce bonus en 2021.



Nos projets



- Nous allons ouvrir 24 nouvelles plateformes de coordination et d'orientation (PCO). En 2022 il y aura des [PCO](#) dans toutes les régions de France.
- A l'automne 2021 la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (Cnaf) va diffuser un document pour les parents et les professionnels qui s'occupent de petits enfants. Ce document explique comment on peut repérer les TND (troubles du neuro-développement) chez un enfant.
- Nous allons ouvrir les premières PCO pour les enfants de 7 à 12 ans. Ces PCO vont fonctionner comme les PCO pour les enfants de 0 à 6 ans. Ces PCO vont travailler ensemble.



2. Permettre à tous les enfants d'aller à l'école

L'école inclusive doit permettre à tous les enfants d'aller à l'école. Elle doit prendre en compte les besoins des enfants handicapés, dans toute la France.



Où en sommes-nous ?



Quelques chiffres importants

- En 2020 il y avait beaucoup plus d'élèves en situation de handicap à l'école qu'en 2017.
- Certains élèves ont besoin d'être aidés à l'école par des Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH). La plupart des AESH travaillent pour l'Éducation nationale. Il y a beaucoup plus d'AESH en 2021 qu'en 2017.
- Depuis 2017 l'État a créé 1300 Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire, on dit aussi des ULIS. Ce sont des écoles qui permettent d'accueillir des élèves en situation de handicap.
- L'État donne beaucoup d'argent pour l'école inclusive. Depuis 2017 la somme d'argent donnée à l'école inclusive a beaucoup augmenté.



La demande d'aménagement

Certains élèves ont des besoins particuliers à l'école.

Quand ils passent des examens certains élèves ont par exemple :

- Besoin de plus de temps
- Besoin de faire des pauses
- Besoin d'épreuves adaptées, par exemple avoir un ordinateur
- Besoin d'une aide humaine



On appelle cela un aménagement des épreuves d'examen ou concours.

Il est maintenant plus simple de faire une demande d'aménagement.

L'élève a droit aux mêmes aménagements pour l'examen que pendant l'année scolaire.

Il n'a pas besoin d'aller voir un médecin pour demander à nouveau un aménagement



La collaboration de l'Éducation nationale avec le secteur médico-social

Davantage de structures aident l'Éducation nationale à travailler avec le secteur médico-social.

Ce sont par exemple :

- Les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL)
- Ou bien les Équipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation (EMAS).

Ces structures permettent

aux professionnels du secteur médico-social, d'aider les enseignants qui accueillent des enfants handicapés dans leurs classes.

Par exemple des psychologues, des éducateurs spécialisés ou des orthophonistes aident les enseignants.

Le site internet « Cap école inclusive »

Le site internet [« Cap école inclusive »](#) propose des informations et des documents pour mieux accueillir les enfants handicapés à l'école.

Le site est maintenant accessible à tout le monde.



Les enseignants ressources « troubles du spectre de l'autisme »

Il y a 100 enseignants spécialistes de l'autisme dans toute la France.



Ces enseignants s'appellent des enseignants ressources « troubles du spectre de l'autisme ». Ils aident les autres enseignants et les personnels des écoles qui accueillent des enfants autistes.

La mise en place d'un numéro vert

Un numéro de téléphone spécial a été mis en place dans chaque département.

C'est le numéro vert : 0 805 805 110.

Le numéro est gratuit.

Les familles peuvent appeler ce numéro :

- Pour savoir comment leur enfant handicapé peut être accompagné
- Ou pour avoir des renseignements sur le fonctionnement de l'école inclusive.



La commission d'affectation spécifique

Les établissements scolaires d'un ou plusieurs départements dépendent d'une académie.

Par exemple les départements des Yvelines, des Hauts de Seine, de l'Essonne et du Val d'Oise dépendent d'une seule académie, l'académie de Versailles.

Il y a 30 académies en France.

Dans chaque académie

il y a une commission d'affectation spécifique.

La commission se réunit

pour trouver des places aux enfants en situation de handicap dans les écoles.



Nos projets pour la rentrée 2021



- Nous allons embaucher 4000 AESH supplémentaires.
- Nous allons former tous les nouveaux enseignants à l'école inclusive.
- Nous allons créer des PIAL dans toute la France. Nous allons créer 54 EMAS supplémentaires.
- Nous allons continuer à développer les unités d'enseignement autisme en maternelle et en élémentaire. Elles permettent aux enfants autistes d'aller dans des écoles ordinaires. A la rentrée 2021 il y aura 85 nouvelles classes TSA (troubles du spectre de l'autisme). A la rentrée 2022, il y aura 42 nouvelles classes TSA en plus, c'est-à-dire 127 classes au total.
- Nous allons tester dans 18 départements un document de parcours inclusif. Ce document est un livret qui regroupe les besoins d'adaptation et d'aménagement de chaque élève en situation de handicap au cours de sa scolarité. Par exemple comment accueillir un élève autiste. Les informations peuvent ainsi être partagées entre :
 - Les professionnels médicaux
 - Les professionnels médico-sociaux
 - Les équipes d'enseignement



- Les familles

Nous généraliserons le livret de parcours inclusif à toute la France en janvier 2022.

- A la rentrée 2020 les 3 premières Unités d'Enseignement Externalisées Polyhandicap (UEEP) vont ouvrir dans l'Essonne, à Marseille et en Ile-et-Vilaine. Les UEEP permettent la scolarisation des enfants en situation de polyhandicap dans des écoles ordinaires. Être en situation de polyhandicap c'est être handicapé physique et mental par exemple. 5 nouvelles UEEP vont ouvrir à la rentrée 2021. En 2023 nous espérons avoir 1 UEEP dans chaque académie.
- Tous les élèves français en situation de handicap pourront avoir une bourse pour prendre en charge les AESH. Une bourse est une somme d'argent donnée par l'État. Les élèves doivent être scolarisés dans un établissement du réseau de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE). Il n'y a pas d'autre condition.



Recommandations pour les parcours bilingues au sein des Pôles d'Enseignement pour les Jeunes Sourds (PEJS)

Un PEJS est un regroupement d'élèves sourds dans un établissement scolaire de la maternelle au lycée.



Il y a un PEJS dans chaque académie.

Les élèves peuvent choisir par exemple un enseignement bilingue, c'est à dire apprendre 2 langues comme la langue des signes française (LSF) et le français à l'écrit.

Pour que les PEJS fonctionnent mieux, il faut :



- Réorganiser la scolarité bilingue :
 - A l'école primaire : pour augmenter le temps que passent les jeunes sourds avec les élèves entendants
 - Au collège : pour mieux aider les jeunes sourds à s'intégrer dans l'école
 - Au lycée : pour augmenter les choix d'orientation c'est-à-dire le choix de leur futur métier
- Développer la scolarité bilingue, c'est-à-dire créer des structures bilingues ou améliorer celles qui existent.
- Améliorer l'accès des élèves aux formations bilingues

- Créer un système de labellisation des scolarités bilingues au niveau national.
La labellisation c'est comme une marque spéciale.
La labellisation permettra de retrouver toutes les formations bilingues qui existent déjà.
- Mieux former les professionnels

3. Faire des études dans l'enseignement supérieur

Chaque jeune en situation de handicap doit pouvoir faire les études supérieures de son choix.



Où en sommes-nous ?



Le Comité national de suivi de l'université inclusive

Ce comité national de suivi de l'université inclusive est organisé par

- La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- La secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée des Personnes handicapées.

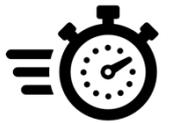
Ce Comité a 2 projets :

1. Vérifier si l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap progresse à l'université
2. Aider les personnes en situation de handicap à passer du lycée à l'enseignement supérieur, par exemple à l'université.



La portabilité des aménagements

Dans l'enseignement supérieur les étudiants en situation de handicap ont droit aux mêmes aménagements pour les cours et les examens qu'au lycée. On appelle cela la portabilité des aménagements. Ils peuvent faire une demande d'aménagement pour les cours ou les examens directement dans Parcoursup. Parcoursup est un site internet. Il permet aux étudiants de s'inscrire dans l'enseignement supérieur, par exemple à l'université.



L'inscription en Master

Le Master est un diplôme de niveau BAC + 5. C'est-à-dire qu'on peut passer le master 5 ans après le baccalauréat. Un étudiant en situation de handicap peut s'inscrire en Master. Il a droit à des aménagements de cours et d'examen. Si son inscription est refusée à cause des aménagements nécessaires, l'étudiant peut demander au recteur d'académie de l'aider. Le recteur d'académie est le responsable de l'académie. Tous les établissements scolaires d'un ou de plusieurs départements dépendent d'une académie.



Les études à l'étranger

C'est compliqué pour les étudiants en situation de handicap d'aller faire des études à l'étranger.

La Conférence des Grandes Écoles a fait des propositions pour les aider à aller faire leurs études à l'étranger.



Nos projets



- Nous voulons améliorer le suivi des étudiants en situation de handicap en formant des professionnels à devenir référent handicap. Nous allons décrire ce métier dans une fiche. Nous allons préparer des outils pour aider les référents handicap.
- Avant d'étudier dans une grande école un étudiant doit faire une classe préparatoire. Nous allons améliorer la portabilité des aménagements, c'est-à-dire le droit à l'aménagement pour les étudiants dans les classes préparatoires aux grandes écoles en modifiant la loi.
- Toutes les universités devront suivre un plan directeur handicap. C'est-à-dire qu'elles doivent mettre des actions en place pour améliorer l'accueil des étudiants en situation de handicap.



- En octobre 2021 les 17 établissements d'enseignement supérieur agricole devront avoir nommé un référent handicap.
- Il y a peu d'étudiants sourds et malentendants à l'université.

Nous allons lancer une étude pour comprendre quels problèmes les étudiants sourds et malentendants rencontrent.



4. Protéger les enfants en situation de handicap qui dépendent de l'aide sociale à l'enfance (ASE)

L'aide sociale à l'enfance s'occupe des enfants qui ne peuvent pas rester chez leurs parents. Par exemple parce que leurs parents leur font du mal. Dans le plan de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 il y a des mesures qui concernent le handicap.



Où en sommes-nous ?



La collaboration de l'ASE avec les établissements médico-sociaux

1 enfant sur 4 qui dépendent de l'ASE sont en situation de handicap. L'ASE et les établissements médico-sociaux travaillent ensemble pour mieux s'occuper de ces enfants en situation de handicap.



Les soins médicaux

Les enfants qui dépendent de l'ASE peuvent plus facilement être suivis par des professionnels médicaux, par exemple des pédopsychiatres. Les professionnels se déplacent pour soigner les enfants.



La formation des professionnels

C'est un magistrat qui décide si un enfant dépend de l'ASE.

Un magistrat est un juge.

Les magistrats sont maintenant formés pour détecter si un enfant a un TND (trouble neuro-dégénératif).

Les professionnels médicaux et les professionnels de l'éducation nationale sont formés également.



Nos projets

- Dans chaque département il y a une Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP). Quand un professionnel médical ou un professionnel de l'éducation nationale pense qu'un enfant est maltraité il en parle à la CRIP.

Nous allons diffuser aux CRIP et aux magistrats une liste de médecins experts de l'autisme.

Si la CRIP ou le magistrat

pense que l'enfant a un TND

ils pourront demander son avis à un expert.

L'expert devra donner son avis

en moins de 5 jours.

Cela permet de savoir



si le problème de l'enfant vient de son handicap
ou d'une maltraitance de ses parents.

Nous allons diffuser pendant l'été 2021

un kit pédagogique sur l'autisme

pour les professionnels de l'ASE.

Le kit pédagogique est un ensemble de documents

qui permettent de comprendre et de déceler l'autisme.

- L'École Nationale de Protection Judiciaire de la Jeunesse (ENPIJ)
va proposer des formations aux magistrats.

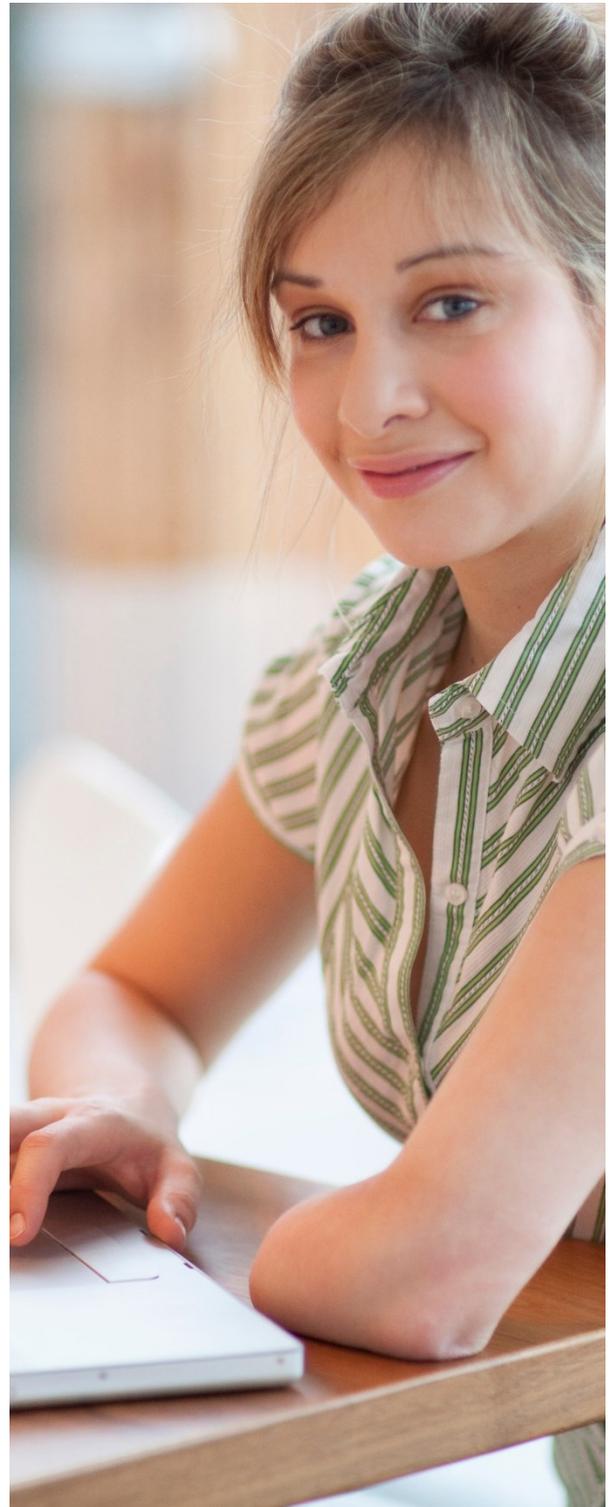
Objectif 2 :

Simplifier le quotidien et renforcer le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap



Nous voulons :

- Garantir l'accès aux droits des personnes en situation de handicap, par exemple la prestation de compensation du handicap (PCH)
- Permettre aux personnes en situation de handicap d'être autonome, c'est-à-dire de se débrouiller seules dans la vie de tous les jours
- Simplifier les démarches administratives



1. L'accès aux droits

L'accès aux droits est très important pour les personnes en situation de handicap. Il faut faciliter l'accès aux droits.



Où en sommes-nous ?

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

Depuis le 1^{er} janvier 2021 la PCH a changé :

- Le temps de préparation du repas et de la vaisselle fait maintenant partie de l'aide à l'alimentation de la PCH. C'est-à-dire qu'une personne peut venir faire le repas et la vaisselle chez la personne en situation de handicap. Cela est inclus dans la PCH.
- Les personnes qui ont droit à la PCH avant 60 ans continueront à l'avoir après 75 ans.



La feuille de route « MDPH 2022 »

En février 2020 nous avons lancé la feuille de route « MDPH 2022 ».

Ce sont des mesures pour améliorer le fonctionnement des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).



Par exemple pour améliorer le délai de traitement des dossiers.

- En 2021 la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) a donné plus d'argent aux départements pour aider les MDPH.

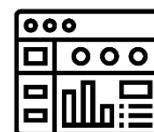
L'aide dépend de l'activité de la MDPH.

Si une MDPH s'occupe de beaucoup de personnes en situation de handicap elle a plus d'argent que les autres MDPH.

Avec l'argent, la MDPH pourrait être plus efficace et gérer les demandes plus vite.



- Tous les 3 mois le baromètre des MDPH est publié sur le site internet de la CNSA. Le baromètre montre les statistiques des MDPH de chaque département, par exemple le nombre d'attribution des droits à vie ou le délai de traitement des dossiers.



- L'État va donner plus d'argent en 2021 et 2022 pour aider les 20 MDPH qui ont des délais de traitement des demandes trop longs.



5 départements ont été aidés début 2021 :

- La Manche
- La Creuse
- La Seine-Saint-Denis
- L'Aveyron
- La Martinique.

- Les outils informatiques pour gérer les dossiers sont maintenant les mêmes dans 99 MDPH.

Le site internet « [Ma MDPH en ligne](#) »

permet aux personnes en situation de handicap de gérer leurs demandes sur internet.



- Un certificat médical est maintenant valable 12 mois, au lieu de 6 mois auparavant.



Quelques chiffres importants

- L'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) est donnée à vie à beaucoup plus de personnes qu'avant janvier 2019.
- Davantage d'enfants reçoivent l'Allocation d'Education de l'Enfant en situation de Handicap (AEEH) jusqu'à leurs 20 ans.
- Il y a davantage de cartes Mobilité Inclusion (CMI) accordées à vie. Cela facilite les déplacements.
- La durée de traitement d'une demande a diminué depuis 2019. En 2019 il fallait presque 5 mois pour traiter une demande. Début 2021 il fallait 4 mois.



Nos projets



- Nous voulons accorder la PCH à vie dès 2022 pour les personnes dont le handicap ne peut pas s'améliorer.
- Nous voulons reconnaître la surdicécité comme un handicap particulier.
La surdicécité est une difficulté auditive avec une difficulté visuelle.
D'ici fin 2021 nous allons étudier les besoins des personnes atteintes de surdicécité.
Nous pourrons ainsi mieux prendre en compte ce handicap, par exemple en formant les professionnels ou les familles.
- Nous voulons améliorer la prise en compte du handicap psychique, mental, cognitif ou avec des troubles du neuro-développement (TND) dans la PCH.
Nous avons lancé en mai 2020 une étude sur les besoins d'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique, mental, cognitif ou avec des troubles du neuro-développement (TND).
Le handicap cognitif c'est par exemple des troubles de la mémoire.
Nous étudions la possibilité de créer une compensation financière d'assistance.



Cette assistance aide par exemple les personnes à devenir autonomes ou à participer à la vie quotidienne.

- Nous voulons améliorer la situation des bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) qui sont en couple. Le calcul de l'AAH va être modifié à partir de 2022.

L'État va donner plus d'argent.

Certaines personnes qui ont l'AAH vont avoir plus d'argent.



2. L'emploi

Pendant la crise sanitaire de la COVID-19 l'État a lancé le plan « France Relance » pour aider les entreprises.

Le plan France Relance doit aider aussi les personnes en situation de handicap :

- Elles doivent être mieux formées.
- Elles doivent pouvoir trouver du travail et conserver leur travail.

Il faut aider les entreprises à embaucher des personnes en situation de handicap.



Où en sommes-nous ?



Quelques chiffres importants

- Il y a plus de personnes en situation de handicap qui travaillent dans le secteur public que dans le secteur privé.

Le secteur public c'est tout ce qui appartient à l'État, par exemple les mairies, les ministères.

Le secteur privé c'est les autres entreprises qui ne sont pas publics

- Le nombre de personnes en situation de handicap qui cherchent du travail diminue.



- Le nombre d'apprentis en situation de handicap a beaucoup augmenté depuis 2019 dans le secteur privé.

Un apprenti apprend un métier.

Il travaille dans une entreprise mais il continue aussi à aller à l'école.

C'est-à-dire en alternance.

- Il y a une aide pour les entreprises dans le plan France Relance.

Elle s'appelle : l'Aide à la Mobilisation des Employeurs pour l'Emploi des Travailleurs Handicapés (AMEETH).

Cette aide permet aux entreprises d'embaucher plus facilement

des personnes en situation de handicap.

Presque 14 000 personnes en situation de handicap ont pu trouver du travail grâce à l'AMEETH.



Le dispositif d'emploi accompagné

Le dispositif d'emploi accompagné est un accompagnement des personnes en situation de handicap :

- Pour les aider à trouver du travail
- Pour les aider à garder leur travail

Presque 4 000 personnes bénéficient du dispositif d'emploi accompagné.

Beaucoup sont en situation



de handicap psychique, de trouble du spectre de l'autisme ou de déficience intellectuelle.

L'État donne plus d'argent.

Il espère que 10 000 personnes bénéficieront du dispositif emploi accompagné fin 2022.

Le plan de transformation des Entreprises Adaptées (EA)

Une entreprise adaptée (EA) est une entreprise qui emploie plus de la moitié de salariés en situation de handicap.

Le Fonds d'Accompagnement à la Transformation des Entreprises Adaptées (FATEA) a été créé pendant la crise sanitaire de la COVID-19 pour aider 500 Entreprises Adaptées (EA)



En échange, les EA ont promis de créer plus de 10 000 emplois.

Elles ont promis de créer plus de la moitié de ces emplois en 2021, c'est-à-dire plus de 5 000 nouveaux emplois.

Ces EA travaillent dans le textile, le numérique ou l'automobile.



Il y a beaucoup de travail dans ces secteurs.

On dit que ce sont des métiers d'avenir.

La simplification des démarches pour les salariés en situation de handicap

Le réseau Cap Emploi aide les personnes en situation de handicap à trouver du travail.

Un réseau est un ensemble d'agences.

Le réseau Cap Emploi travaille avec le réseau Pôle Emploi. Ils utilisent par exemple le même système informatique.



Cela simplifie les démarches pour les salariés en situation de handicap.

Cela permet aussi de mieux accueillir les salariés en situation de handicap.

Les professionnels de Pôle Emploi sont formés au handicap.

Le réseau Cap Emploi et le réseau Pôle Emploi vont fusionner en mai 2022.

C'est-à-dire qu'il n'y aura plus qu'un seul réseau.

Le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC)

Le PIC permet de former les personnes qui cherchent du travail.

Les personnes trouvent du travail plus facilement ensuite.

Plus de 85 000 personnes en situation de handicap ont été formées grâce au PIC en 2020.

C'est beaucoup plus qu'en 2018.



Nos projets



- Quand un organisme, comme une entreprise ou une association, embauche un salarié en situation de handicap l'organisme peut avoir une aide de 4 000 €.

C'est grâce au plan France Relance du gouvernement.

Nous allons prolonger cette aide jusqu'à la fin de l'année 2021.

Nous allons aussi prolonger l'aide à l'apprentissage de France Relance jusqu'à la fin de l'année 2021.

Les personnes en situation de handicap peuvent avoir cette aide, quel que soit leur âge.

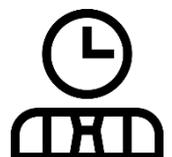
- Les Entreprises Adaptées (EA) peuvent utiliser des CDD « Tremplins ».

Le CDD « Tremplin » est un contrat qui dure 2 ans au maximum.

Il permet à la personne en situation de handicap de se former et d'apprendre un métier.

Les EA pourront utiliser des CDD « Tremplins » jusqu'au 31 décembre 2023.

- Il est possible de créer des Entreprises Adaptées de Travail Temporaire (EATT) jusqu'au 31 décembre 2023.



Les EATT peuvent embaucher des salariés en situation de handicap avec des contrats de travail temporaire.

On dit qu'ils sont intérimaires.

Ils peuvent se former et apprendre un métier.

- Nous allons créer les 10 premières EA en établissement pénitentiaire.

Un établissement pénitentiaire est une prison.

Les détenus en situation de handicap qui sont dans ces prisons pourront travailler dans les EA.

- Nous allons créer à l'automne 2021 le site internet « Impact Handicap ». Sur ce site internet les entreprises pourront montrer ce qu'elles font pour le handicap.

- Nous allons ajouter à l'automne 2021 une partie « engagement pour le handicap » sur le site internet « [les employeurs s'engagent](#) ».

Ce site internet est utile aux entreprises qui veulent embaucher.

Elles peuvent trouver facilement des aides, par exemple pour embaucher des personnes en situation de handicap.

- L'État a signé un accord pour 3 ans avec l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées (AGEFIPH).



On appelle ça une convention.

L'AGEFIPH doit aider les entreprises :

- A mieux connaître le handicap
 - A embaucher des salariés en situation de handicap
 - A mieux s'occuper de leurs salariés en situation de handicap
- Nous allons mettre en place des actions pour les Travailleurs en Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) à partir du 1^{er} janvier 2022 :
 - Modifier le nom d'ESAT en « Établissements et Services d'Accompagnement par le Travail »
 - Améliorer les droits des personnes en situation de handicap en ESAT, par exemple en leur donnant le droit à des congés exceptionnels.
 - Aider les travailleurs d'ESAT à avoir des formations.
 - Mieux accompagner les parcours professionnels des travailleurs d'ESAT.
Par exemple un travailleur d'ESAT pourra aller travailler dans une entreprise ordinaire s'il le souhaite.
 - Donner davantage d'argent aux ESAT pour qu'ils se modernisent.
 - Nous allons améliorer l'emploi des personnes en situation de handicap dans les services de l'État, par exemple les ministères.
Sur la période 2021-2022 nous allons embaucher 4 000 personnes en situation de handicap et 1 800 apprentis.



3. L'habitat inclusif

Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir choisir où elles veulent habiter et avec qui.



Par exemple elles peuvent habiter dans des logements indépendants, avec d'autres personnes en situation de handicap. Des professionnels du médico-social viennent les aider dans leur vie de tous les jours. On appelle cela l'habitat inclusif.



Où en sommes-nous ?

Le rapport « [Demain, je pourrai choisir d'habiter avec vous](#) »

Denis Piveteau et Jacques Wolfrom ont publié en juin 2020 le rapport « [Demain, je pourrai choisir d'habiter avec vous](#) ». Ce rapport explique comment développer l'habitat inclusif.

Les départements pilotes de l'habitat inclusif

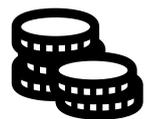
40 départements ont accepté de développer l'habitat inclusif, par exemple la Gironde ou la Meurthe-et-Moselle.

On dit que ce sont

des départements pilotes de l'habitat inclusif, c'est-à-dire qu'ils testent l'habitat inclusif

L'État a donné beaucoup d'argent à ces départements.

Les départements peuvent aider beaucoup de personnes en situation de handicap à vivre en habitat inclusif.



L'aide à la vie partagée (AVP)

C'est une aide pour les personnes en situation de handicap qui acceptent de vivre dans un habitat inclusif.

Elles reçoivent une somme d'argent.

C'est l'État et le département qui paient cette aide.



Nos projets



Nous voulons continuer à développer l'habitat inclusif :

- En modifiant la loi pour faciliter la création d'habitat inclusif
- En travaillant mieux avec les collectivités territoriales, par exemple les mairies.
- En intégrant les projets d'habitat inclusif dans les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Les CRTE sont des contrats entre l'État et les collectivités territoriales, par exemple les mairies, les départements, ... Les mairies s'engagent à respecter la transition écologique, par exemple en isolant mieux les bâtiments.



La démarche « Bien vieillir dans les petites villes de demain »

Dans les villes il est important de prendre en compte l'accessibilité aux personnes en situation de handicap et aux personnes vieillissantes.

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) aide et soutient les villes dans leurs projets d'habitat inclusif et de mise en accessibilité.

4. L'accès aux soins



Il est difficile pour les personnes en situation de handicap d'avoir accès aux soins.

Pour améliorer la vie des personnes en situation de handicap il faut améliorer leur accès aux soins.



Où en sommes-nous ?

La tarification des consultations hospitalières

De nouveaux tarifs de consultations ont été créés.

Ces tarifs sont spécifiques aux personnes en situation de handicap.

Les médecins peuvent prendre plus de temps avec les personnes en situation de handicap.



Les nouvelles consultations dédiées aux personnes en situation de handicap

Certaines personnes ne peuvent pas accéder aux soins médicaux en milieu ordinaire, par exemple dans un cabinet médical.

Elles peuvent maintenant recevoir des soins dans un milieu adapté, dans leur foyer par exemple.

L'État a donné beaucoup d'argent pour organiser ces consultations.



La santé des jeunes

Nous avons commencé une étude sur la santé des jeunes suivis par la direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ).



Nos projets

- Nous voulons améliorer l'accès à la télémédecine.
La télémédecine permet d'avoir un rendez-vous médical par internet, comme Doctolib. Il faut rendre les services de télémédecine accessibles aux personnes handicapées.
- Nous allons tester en 2021 dans certaines villes de nouvelles règles de financement des soins pour les personnes en situation de handicap.
- Nous allons mieux payer les professionnels de santé qui prennent en charge des personnes en situation de handicap.
- Nous allons nommer des référents handicap dans les structures de médecine d'urgence (SAMU, SMUR, centres 15 et 114) et dans les hôpitaux et les cliniques.



5. Les aides techniques

Les aides techniques permettent aux personnes en situation de handicap :

- De se déplacer
- De communiquer
- De s'alimenter



Il est difficile pour les personnes handicapées d'avoir accès aux aides techniques.

Où en sommes-nous ?



Le comité de pilotage de l'amélioration de l'accès aux aides techniques

Ce comité réunit :

- Des personnes en situation de handicap
- Des professionnels
- Des employeurs
- Des administrations



Le comité s'est réuni en janvier 2021.

Le comité agit pour 5 sujets prioritaires :

1. Informer, évaluer les besoins et accompagner les personnes concernées, avant la prescription de l'aide technique et jusqu'à l'utilisation

2. Faire évoluer les financements,
c'est-à-dire les aides pour payer les aides techniques
3. Améliorer le suivi des personnes
4. Améliorer l'organisation dans les régions
5. Aider les innovations
et développer la recherche

Les Équipes Locales d'Accompagnement sur les Aides Techniques (EQLAAT)

Les équipes peuvent :

- Conseiller, évaluer les besoins
- Accompagner les personnes
- Les aider à utiliser l'aide techniques.

L'État a lancé un test pour mettre en place ces équipes.

Il va donner davantage d'argent en 2021.



La prescription de dispositifs médicaux et d'aides techniques

Un dispositif médical est par exemple
une prothèse pour remplacer une jambe.

Les ergothérapeutes peuvent maintenant
prescrire les dispositifs médicaux
et les aides techniques nécessaires
aux personnes en situation de handicap.



L'économie circulaire pour les aides techniques

L'économie circulaire consiste par exemple à limiter la production de déchets en réparant les objets au lieu de les jeter.



L'Association française de normalisation (Afnor) est en train de rédiger un document qui explique comment réparer les aides techniques plutôt que d'en acheter des nouvelles.



Nos projets

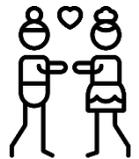
- Nous voulons améliorer le remboursement des fauteuils roulants, manuels ou électriques par l'Assurance maladie
- Nous voulons améliorer la démarche de Communication Alternative et Améliorée (CAA). La CAA permet à toutes les personnes en situation de handicap d'avoir un moyen de communication, par exemple un lecteur vocal, comme Siri. Nous voulons favoriser l'accès aux outils pour les personnes en situation de handicap et leurs familles.



6. La vie intime, affective et sexuelle

Les personnes en situation de handicap ont le droit de :

- Faire ce qu'elles veulent de leur corps
- Vivre des relations affectives, amoureuses, et sexuelles
- D'avoir des enfants, on appelle cela la parentalité



Où en sommes-nous ?



La prestation de compensation du handicap (PCH) « parentalité »

La PCH « parentalité » permet aux familles d'avoir des aides humaines ou techniques pour s'occuper de leur enfant de 0 à 7 ans. Depuis début 2021, 1 000 familles ont touché la PCH « parentalité »



Les centres ressources à la vie intime, affective et sexuelle et soutien à la parentalité

Ces centres aident les personnes en situation de handicap dans leur vie intime, sexuelle et leur parentalité.

Ces centres permettent de trouver des réponses aux problèmes des personnes en situation de handicap.

Les aidants et les professionnels peuvent aussi aller dans ces centres.



Il y a un centre ressource dans 5 régions en France :

- En Nouvelle-Aquitaine
- En Bourgogne-Franche-Comté
- En Centre-Val-de-Loire
- En Ile-de-France
- Dans les Hauts de France

Le numéro d'écoute téléphonique pour les femmes victimes de violences

C'est un numéro de téléphone
que les femmes peuvent composer
si elles sont victimes de violences.

Ce numéro est le 3919. Il est gratuit.

Il est maintenant accessible
aux personnes sourdes et malentendantes.



L'accompagnement des femmes en situation de handicap victimes de violences conjugales

Quand un mari frappe son épouse
on dit que la femme est victime de violences conjugales.

2 départements font un test depuis octobre 2020
pour mieux aider les femmes en situation de handicap
victimes de violences conjugales.

Ces départements sont la Gironde et la Loire-Atlantique.



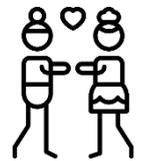
L'accompagnement dans les établissements et services médico-sociaux (ESMS)

L'État a donné des conseils aux ESMS en juillet 2021.

On appelle cela une instruction.

Les ESMS doivent :

- Prendre en compte la vie affective, intime et sexuelle des personnes en situation de handicap
- Lutter contre les violences en ESMS



Nos projets



Nous voulons améliorer la santé sexuelle :

- En prenant en compte les problèmes spécifiques des personnes en situation de handicap
- En ouvrant des centres ressources à la vie intime, affective et sexuelle et soutien à la parentalité dans toutes les régions
- En formant les professionnels à la lutte contre les violences dans les ESMS
- En créant des services de soutien dans 6 régions pour faire un test.
 - à la périnatalité, c'est-à-dire est la période qui va de l'envie d'avoir un enfant jusqu'à la naissance du bébé.
 - et à la parentalité des personnes en situation de handicap



- En continuant la démarche handigynéco.

La démarche handigynéco permet aux femmes en situation de handicap d'avoir des consultations gynécologiques individuelles.



La démarche handigynéco permet aux professionnels des ESMS de se former aux besoins des femmes en situation de handicap.

- Le Comité consultatif national d'éthique est un groupe de personnes.

Le Comité conseille sur ce qu'il est bien de faire ou non dans le domaine de la santé.

Il va bientôt donner son avis sur l'assistance sexuelle des personnes en situation de handicap.

L'assistance sexuelle permet aux personnes en situation de handicap d'avoir une vie sexuelle grâce à des personnes qui viennent les aider.

Objectif 3 :

Accompagner sur tous les lieux de vie les personnes et leurs aidants



Nous voulons :

- Permettre l'accompagnement des personnes et de leur famille sans aucune condition
 - Mieux organiser l'accompagnement de proximité
 - Reconnaître le travail des proches aidants et les aider dans leur quotidien.
- Un proche aidant est une personne qui aide une personne en situation de handicap.



1. Le numéro 0 800 360 360 et l'accompagnement de proximité

Un numéro de téléphone a été mis en place pendant la crise de la COVID-19 pour aider les personnes en situation de handicap et leurs aidants.



Il y a aussi d'autres services de proximité pour aider les personnes en situation de handicap et leurs aidants.



Où en sommes-nous ?

Le numéro 0 800 360 360

Le numéro d'appel 0 800 360 360 fonctionne dans 84 départements. Il est gratuit.

Quand une personne en situation de handicap ou un aidant a un problème elle appelle le numéro 0 800 360 360.

Les personnes qui répondent au téléphone sont dans le même département que la personne.

Elles connaissent bien les problèmes des personnes handicapées et de leurs aidants.

Elles cherchent des solutions aux problèmes.

On appelle cela les Communautés 360.



Les groupes d'entraide mutuelle (GEM)

Un GEM est un groupe de personnes en situation de handicap mental.

Quand une personne en situation de handicap mental a un problème, les personnes du GEM qui ont eu le même problème peuvent l'aider.

On appelle cela l'entraide mutuelle.

Il y a des GEM dans tous les départements.

En 2021 l'État a donné beaucoup d'argent pour créer encore plus de GEM.

Il y a des GEM spécifiques pour les personnes autistes et porteurs de troubles du neuro-développement (TSA-TND).



Le projet EPoP

Le projet EPoP est un projet de la Croix-Rouge Française.

Il a pour objectif de former des pair-aidants.

Un pair-aidant est une personne en situation de handicap qui peut aider d'autres personnes en situation de handicap qui ont des problèmes.

Le projet EPoP est en test dans les régions des Hauts-de-France et de Nouvelle-Aquitaine.



Nos projets



- Nous voulons créer des groupes d'entraide mutuelle (GEM) TSA-TND dans tous les départements.
- Nous voulons développer le projet EPoP : en septembre 2021 les 1ers pair-aidants vont être formés. Des professionnels vont également être formés pour aider les pair-aidants.
- Nous voulons modifier les Communautés 360 pour qu'elles soient plus efficaces.
- Nous allons former des « facilitateurs de choix de vie ». Les « facilitateurs de choix de vie » aident les personnes en situation de handicap qui ont un projet de vie, par exemple aller vivre dans un logement inclusif. Nous allons donner beaucoup d'argent jusqu'en 2023 pour créer des postes de « facilitateurs de choix de vie »

2. Les proches aidants

Un proche aidant est quelqu'un qui aide un membre de sa famille ou un ami proche malade, âgé ou en situation de handicap.



Il y a environ 10 millions de proches aidants en France. Ils sont très importants.

L'État veut aider les proches aidants.



Où en sommes-nous ?

Le congé « proche-aidant »

C'est une aide pour les personnes qui doivent prendre un congé pour aider un proche. Les aidants peuvent avoir cette aide pendant 3 mois. Il y a eu plus de 2 500 demandes d'aide depuis octobre 2020.



Les formations par les Centres Ressources-Autisme (CRA)

Les CRA ont formé plus de 6 000 aidants de personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme (TSA) depuis 2019.



Les personnes formées sont très contentes.

Nos projets



- Nous voulons communiquer davantage sur le congé « proche-aidant ».
Nous voulons que plus proche-aidants en bénéficient, nous voulons 50 000 bénéficiaires en 2022.
- Nous voulons proposer davantage de solutions de répit dans toute la France.
Une solution de répit permet à un aidant de se reposer pendant que quelqu'un d'autre s'occupe de son proche.
- Nous voulons continuer à former les aidants, en présentiel ou à distance.
Nous voulons former 450 000 aidants d'ici 2022.



3. Une offre médico-sociale qui s'adapte à tous

Les établissements et services médico-sociaux (ESMS), par exemple des IME essaient de proposer des offres qui s'adaptent à chaque personne en situation de handicap.

Où en sommes-nous ?



Les unités résidentielles pour adultes autistes

Ce sont des petites unités avec seulement 6 résidents. Elles sont spécifiques pour les personnes autistes avec des troubles graves.



Les unités fonctionnent le jour et la nuit et tous les jours de l'année.

Il y a beaucoup de professionnels pour aider les personnes autistes.

Le moratoire des places en Belgique

Beaucoup d'adultes en situation de handicap ne trouvent pas de place dans leur région.

Par exemple en Ile-de-France, dans les Hauts-de-France ou dans la région Grand-Est.

Ces personnes partent dans des centres en Belgique. Mais il y a beaucoup d'attente pour trouver une place. L'État a donné de l'argent pour créer de nouvelles places en France.



D'ici à 2023 il y aura 1 000 places de plus en France.

La revalorisation des salaires

Les salaires des professionnels soignants des ESMS vont être revalorisés avant le 1^{er} janvier 2022.

C'est-à-dire que les professionnels vont gagner davantage d'argent.



Les salaires des personnels des services d'aides et d'accompagnement à domicile (SAAD) et des services de soins infirmiers à domicile (SIAD) vont également être revalorisés.

Objectif 4 :

Transformer la société

Nous voulons construire
une société accessible à tous.
On parle d'accessibilité universelle.



1. L'accessibilité universelle

L'environnement doit être accessible dans tous les domaines, par exemple le bâtiment, les transports ou la culture.



Cela permet aux personnes en situation de handicap d'être des citoyens comme les autres.



Où en sommes-nous ?

Les bâtiments et les établissements recevant du public (ERP)

Les ambassadeurs de l'accessibilité sont des jeunes qui font leur service civique.

Le service civique c'est un peu comme le service militaire mais il est au service de l'intérêt général.

Par exemple pour aider la croix rouge ou pour aider à sensibiliser des élèves à l'écologie, ...

Les jeunes du service civique aident aussi les Établissements Recevant du Public (ERP) à améliorer leur accessibilité.

Par exemple

- Les gares
- Les commerces
- Les bibliothèques
- Les centres médicaux

L'accessibilité des ERP est enregistrée sur le site web « [Accès libre](#) ».



Le transport

L'accessibilité des transports et des rues est enregistrée dans des bases de données, c'est-à-dire des programmes informatiques. Les applications d'information voyageurs, comme celle de la RATP de la SNCF, reprennent ces informations.

La vie démocratique

La vie démocratique est la participation des citoyens à la vie du pays.

Tous les citoyens doivent pouvoir participer à la vie démocratique.



- Les candidats à l'élection présidentielle de 2022 devront rédiger leur profession de foi en langage Facile à Lire et à Comprendre (FALC). La profession de foi, c'est ce que les candidats promettent de faire s'ils sont élus. Le FALC c'est un langage plus facile à lire et à comprendre.
- L'État a rédigé un document avec le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPPH) pour expliquer ce qu'est le FALC. Les candidats aux élections départementales et régionales ont reçu ce document.

- L'État a lancé une enquête sur le droit de vote des adultes sous tutelle.
Un adulte est sous tutelle s'il a besoin d'une aide importante pour quelque chose qu'il ne peut pas faire seul.
Une personne qui l'aide s'appelle un tuteur.
Le tuteur aide la personnes sous tutelle par exemple pour gérer son argent, répondre à des courriers, ou le représenter pour les décisions importantes.
Les adultes sous tutelle ont le droit de voter depuis 2019.
L'État veut vérifier comment cela se passe.
- Les frais des élus en situation de handicap sont mieux remboursés dans certains cas.



Les métiers

La loi a évolué depuis le 1^{er} avril 2021.

On doit parler du handicap dans toutes les formations et pour tous les métiers.

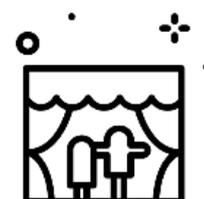
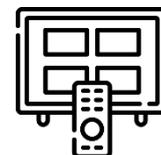
Par exemple un ingénieur doit connaître la conception universelle, c'est-à-dire prendre en compte tous les publics dans ses projets.

La culture et l'audiovisuel

L'audiovisuel, c'est par exemple les programmes télévisés ou les vidéos à la demande.

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA)
a pour mission de surveiller l'audiovisuel.

- Les services de vidéos à la demande, comme Netflix, doivent être accessibles à tous.
C'est une obligation légale.
- On doit voir davantage de personnes handicapées dans les médias audiovisuel et on doit parler davantage du handicap.
- Les programmes audiovisuel essentiels pour les citoyens doivent être accessible.
Ce sont par exemple les programmes pour les campagnes électorales ou les événements importants comme la crise de la COVID-19.
- Les artistes peuvent avoir une aide financière quand ils font un spectacle accessible.
Par exemple on leur donne de l'argent pour payer le sous-titrage ou la traduction en LSF.



Le sport

- Le site web Handiguide a été mis en ligne en décembre 2019.
Il permet de trouver les activités adaptées aux personnes en situation de handicap près de chez soi.
Il explique comment y aller.

 **HandiGuide**
des sports

- Le « Pass'Sport » est une aide de 50 €.

Il permet aux enfants de 6 à 17 ans en situation de handicap de payer moins cher l'inscription à un club sportif, par exemple un club de football.



- La communication sur le parasport a été améliorée.

Les activités sportives pour les personnes en situation de handicap s'appellent le parasport.



Les compétitions de parasport doivent être davantage montrées à la télévision par exemple.

Il y a eu une campagne de communication sur le parasport du 17 au 23 mai 2021.

Elle s'appelait « Jouons ensemble ».

Le service public

Les démarches administratives en ligne doivent être accessibles à tous.



Une démarche administrative c'est par exemple la déclaration d'impôts ou une demande d'état civil.

L'accessibilité des démarches administratives progresse :

- Le nombre de démarches accessibles a bien augmenté depuis janvier 2021.
- Beaucoup de ministères ont demandé des audits d'accessibilité,



pour vérifier si leurs sites web sont accessibles,
c'est-à-dire facile à utiliser pour tous.

- L'État a créé le Commando UX 2021 :
c'est un groupe d'experts en accessibilité numérique
et de développeurs.

Ils aident les ministères à développer
ou améliorer leurs sites web.

Par exemple le site « [Place de l'emploi public](#) »
a été mis en ligne en janvier 2021.

Il est totalement accessible
aux personnes en situation de handicap.



La communication du gouvernement

Tout le monde doit pouvoir accéder à l'information.

La communication du gouvernement doit être accessible à tous.

Il y a des outils pour aider les ministères
à rendre leur communication accessible :

- La Charte d'accessibilité de la communication de l'État :
elle a été publiée en mars 2021.
Cette charte explique les règles à respecter
pour avoir une communication accessible.
- Une formation des agents à l'accessibilité en mai 2021
et bientôt une formation à distance.
- Le programme « accessibilité web
des 53 sites prioritaires de l'État »
pour aider les ministères à améliorer
l'accessibilité de leurs sites web.



Le Service d'Information du Gouvernement (SIG) travaille
avec des prestataires pour améliorer l'accessibilité.

Par exemple pour faire des documents PDF accessibles
ou pour transcrire les documents
en Facile à Lire et à Comprendre (FALC).

Depuis mars 2021 l'accessibilité a beaucoup progressé pour :

- Les dossiers de presse
- Les conférences de presse des ministres
- Les vidéos des ministères sur les réseaux sociaux
- Les sites web des ministères



La vie démocratique

- Nous voulons rendre les campagnes électorales plus accessibles :
 - En améliorant l'accessibilité des émissions audiovisuelles pendant la campagne électorale
 - En améliorant l'accessibilité des clips de campagne des candidats
 - En créant un groupe de travail en septembre 2021 : c'est un groupe de personnes qui va donner des conseils pour améliorer l'accessibilité des campagnes électorales.
- Nous allons permettre aux jeunes en situation de handicap et aux jeunes qui habitent à l'étranger de participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) grâce à une formation à distance.
- Nous allons aider les conseils municipaux, départementaux ou régionaux à rendre leurs réunions plus accessibles. Nous allons leur donner un document avec des conseils.



Les établissements recevant du public, les bâtiments, le logement

- Nous allons simplifier le code de la construction et de l'habitat (CDH). C'est un ensemble de règles que les constructeurs de bâtiments et de logements doivent respecter. Les règles concernant l'accessibilité vont être simplifiées.
- Nous allons mettre à jour la loi pour qu'une personne en situation de handicap puisse aller partout avec son chien guide ou son chien d'assistance



L'accessibilité téléphonique

Nous voulons obtenir une solution d'accessibilité téléphonique pour tous.

Nous allons travailler avec les services publics, les fournisseurs d'accès et les grandes entreprises.



La culture

Nous voulons accélérer le développement des livres accessibles, par exemple des livres avec des gros caractères.

Le transport

Nous allons créer d'ici 2024 un site web unique d'assistance pour les déplacements en train



des personnes en situation de handicap
et à mobilité réduite.

Elles pourront facilement
réserver ou demander une assistance
pour leurs voyages en train.

Les métiers

- Tous les locaux de travail neuf
devront respecter les mêmes règles d'accessibilité
du Code de la Construction et de l'Habitat (CDH).

Les personnes en situation de handicap
pourront trouver plus facilement un emploi
dans un lieu accessible.

- Les personnes qui présentent :
 - un handicap auditif sévère et profond
 - ou un handicap moteurauront le droit de conduire un poids lourd ou un bus

La justice

- L'association Droit Pluriel a créé
avec le Défenseur des Droits
une mallette pédagogique.
C'est un ensemble de vidéos et de documents
pour expliquer le handicap.



- La mallette pédagogique sera diffusée dans :
 - Les écoles du ministère de la Justice
 - Les cours d'appel
 - Les conseils départementaux de l'accès au droit
- Nous allons mieux définir l'activité des Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs (MJPM).
Par exemple nous allons dire ce que les MJPM doivent faire et ce qu'ils ne doivent pas faire.

Le sport

- Nous voulons développer le parasport dans toute la France.
Nous allons conserver les 150 Emplois Sportifs Qualifiés (ESQ).
Ce sont des personnes qui travaillent pour les fédérations françaises handisport et sport adapté.
- Nous allons permettre aux personnes en situation de handicap de faire du bénévolat lors de grands événements sportifs, par exemple les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.
Faire du bénévolat, c'est aider sans être payé.



La santé

Nous allons créer un groupe de travail « accès à l'information sur la santé ». C'est un groupe de personnes qui va travailler pour que l'information sur la santé soit plus facile pour les personnes en situation de handicap. Il va aussi informer les professionnels de santé sur les handicaps.



Le service public

Nous allons accélérer la mise en accessibilité des 250 démarches administratives en ligne que les Français utilisent le plus, par exemple la CAF.



Nous allons donner de l'argent du plan France Relance. Nous voulons obtenir :

- 40% de démarches administratives accessibles en 2021
- et 80% de démarches administratives accessibles en 2022

La communication sur le handicap

Nous allons lancer une campagne de communication sur le handicap en octobre 2021.

Nous voulons que les gens regardent le handicap autrement.

Résumé des mesures

du Comité Interministériel du Handicap (CIH) 2021

en français simplifié



1. Pour les jeunes

- L'État veut faire plus pour les jeunes en situation de handicap.
- Il faut repérer le handicap très tôt pour mieux aider les enfants en situation de handicap.
- Tous les enfants doivent aller à l'école.
- Pour certains c'est plus difficile car ils ont un handicap : L'État va aider l'école à les accueillir. L'État veut aussi aider les étudiants en situation de handicap dans les études.

2. Pour la vie de tous les jours :

**le travail, l'habitation, la santé,
les aides, la vie sexuelle, ...**



- Il faut que les démarches pour les personnes en situation de handicap soient plus faciles.
- L'État va aider les entreprises à recruter des personnes en situation de handicap.
- Il faut aussi plus accompagner les personnes dans la recherche de leur travail.

- C'est important d'aider les personnes en situation de handicap à se former et à apprendre un travail.
- L'État veut aussi aider les personnes en situation de handicap à avoir un logement.

3. Pour accompagner les personnes et leurs aidants



- C'est important de mieux accompagner les personnes en situation de handicap et leur famille.
- L'État veut que les accompagnements s'adaptent à toutes les personnes.
- Les personnes en situation de handicap peuvent s'entraider.
- L'entraide peut aider à faire des choix dans sa vie.

4. Pour que l'accessibilité soit intégrée partout et pour tous



- Il faut continuer à adapter la société pour que les personnes handicapées vivent comme les autres citoyens.
- L'État veut adapter les bâtiments, les transports, la télévision et internet, le sport, les élections, pour que tout le monde en profite.
- Les élections vont être plus faciles à comprendre pour aider tout le monde à voter.

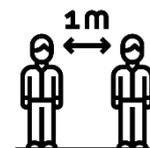
Annexes

1. Les mesures prises par le gouvernement pour les personnes en situation de handicap pendant la crise sanitaire de la COVID-19

Des mesures prises tout au long de la crise sanitaire avec plusieurs objectifs :

Garantir l'accès aux droits des personnes en situation de handicap et prendre en compte leurs besoins spécifiques

- Il a fallu veiller au respect des gestes barrières et de la distanciation physique
- Quand les professionnels de santé des établissements et service médico-sociaux sont malades, une personne en situation de handicap peut consulter un médecin dans un cabinet médical à l'extérieur de l'établissement
- Les personnes présentant un trouble neurocognitif pouvaient se déplacer au-delà d'1 heure et au-delà d'1 km de leur domicile pendant les confinements.
- Les personnes qui ne peuvent pas porter le masque ne sont pas obligé de le porter.
Pour cela il faut un certificat du médecin.



- Certaines personnes en situation de handicap ont été vaccinées en priorité



Continuer les soins et l'accompagnement médico-social

Au cours du 2^{ème} confinement en octobre nous avons laissé ouverts :

- Les établissements médico-sociaux
- Les différents services à domicile
- Les accueils de jour
- Les plateformes de répit pour les aidants



Répondre aux situations d'urgence et apporter une réponse de proximité aux familles sans solutions avec le déploiement du « 360 Covid »

- Le numéro d'appel 08 360 360 360 a été mis en place plus tôt que prévu. Il permet aux personnes sans solution, de trouver des réponses dans leur département par exemple une solution d'accueil, des soins spécifiques ou un répit pour un aidant.
- Des solutions de répit ou de relais à domicile ont été développées pour que les aidants puissent se reposer.



Assurer la continuité scolaire et pédagogique par la mise en ligne d'outils éducatifs adaptés aux jeunes en situation de handicap

- Des ressources et des supports pédagogiques adaptés sont diffusés dans les établissements scolaires fermés pour raison sanitaire.

Ces ressources et supports sont disponibles sur le site web « [Cap école inclusive](#) ».

Dans chaque académie un numéro de téléphone est mis en place pour accompagner les parents d'enfants en situation de handicap.

- Après le 1^{er} confinement les établissements médico-sociaux pour enfants sont toujours restés ouverts, par exemple
 - Les Instituts Médico-Éducatifs (IME)
 - Les Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques (ITEP),
 - Les Instituts d'Éducation Motrice (IEM)
- Lors de la réouverture progressive des classes à compter du 11 mai 2021, les élèves en situation de handicap ont été accueillis en priorité.



Une mobilisation des services au quotidien pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap et de leurs aidants

Un accompagnement adapté aux personnes

- Certains parents souhaitent garder leur enfant à domicile plutôt que de l'envoyer dans son établissement médico-social habituel. Des professionnels les ont aidés à leur domicile.
- Les parents d'enfant en situation de handicap ont accès au dispositif d'activité partielle :
 - Quand l'établissement de leur enfant est fermé
 - Quand leur enfant est identifié comme cas-contactIls sont payés s'ils doivent arrêter de travailler pour garder leur enfant. Peu importe l'âge de l'enfant.



Le déploiement de la campagne vaccinale

- Les résidents de structures d'hébergements ont été vaccinés dans leurs établissements.
- Des équipes de vaccinations se déplacent pour vacciner les personnes en situation de handicap isolées.



La création d'outils pour les personnes handicapées, de leur famille et des professionnels de santé

- Les personnes en situation de handicap et leurs familles peuvent accéder aux dernières informations grâce :
 - A des « Foires aux questions (FAQ) » sur le site internet [Handicap.gouv.fr](https://handicap.gouv.fr). Ils peuvent trouver des informations sur la crise sanitaire et la vaccination
 - Une rubrique handicap sur le site internet gouvernement.fr
- Des documents en FALC expliquent par exemple :
 - Les gestes barrières, pour respecter la distance
 - Les tests, pour vérifier si on le covid ou pas pour tester avec la salive si on a le covid
 - Les phases du déconfinement, par exemple les heures pour sortir
- Des documents ont été distribués aux ESMS pour les aider à accompagner les personnes en situation de handicap.



L'adaptation de la loi a facilité la mise en œuvre de nouvelles solutions

- La téléconsultation
ou consultation par téléphone ou par internet
est possible pour accompagner les personnes
en situation de handicap à leur domicile.
Elles peuvent par exemple consulter
 - Un psychomotricien
 - Un kinésithérapeute
 - Un orthophoniste
- La loi a été modifiée pour adapter la prise en charge
dans les ESMS :
 - Les EMS peuvent accueillir davantage d'enfants.
 - Les EMS peuvent accueillir une personne handicapée
si elle est en situation d'urgence
même si la MDPH n'a pas donné son accord.
 - Ils peuvent modifier leurs horaires
et leurs jours d'ouverture.
 - Ils peuvent modifier la limite d'âge
des personnes qu'ils accueillent
- L'État a donné les mêmes budgets,
c'est-à-dire les mêmes sommes d'argent.
Cela a permis d'éviter des licenciements de personnel.



2. Le soutien à l'autonomie des personnes en situation de handicap

Nous souhaitons que les personnes en situation de handicap soient autonomes. C'est-à-dire qu'elles peuvent se débrouiller seules dans la vie de tous les jours.

L'autonomie des personnes en situation de handicap coûte beaucoup d'argent. Cela représente 51 Milliards d'euros.

Quels sont les organismes publics qui dépensent cet argent ?

- **La Sécurité Sociale :**

C'est la sécurité sociale qui donne le plus d'argent pour les personnes en situation de handicap.

Elle donne près de la moitié de l'argent.

Cet argent sert à payer par exemple

- L'assurance maladie,
- Les pensions d'invalidité
- Les allocations pour l'éducation des enfants en situation de handicap (AEEH)

- **L'État :**

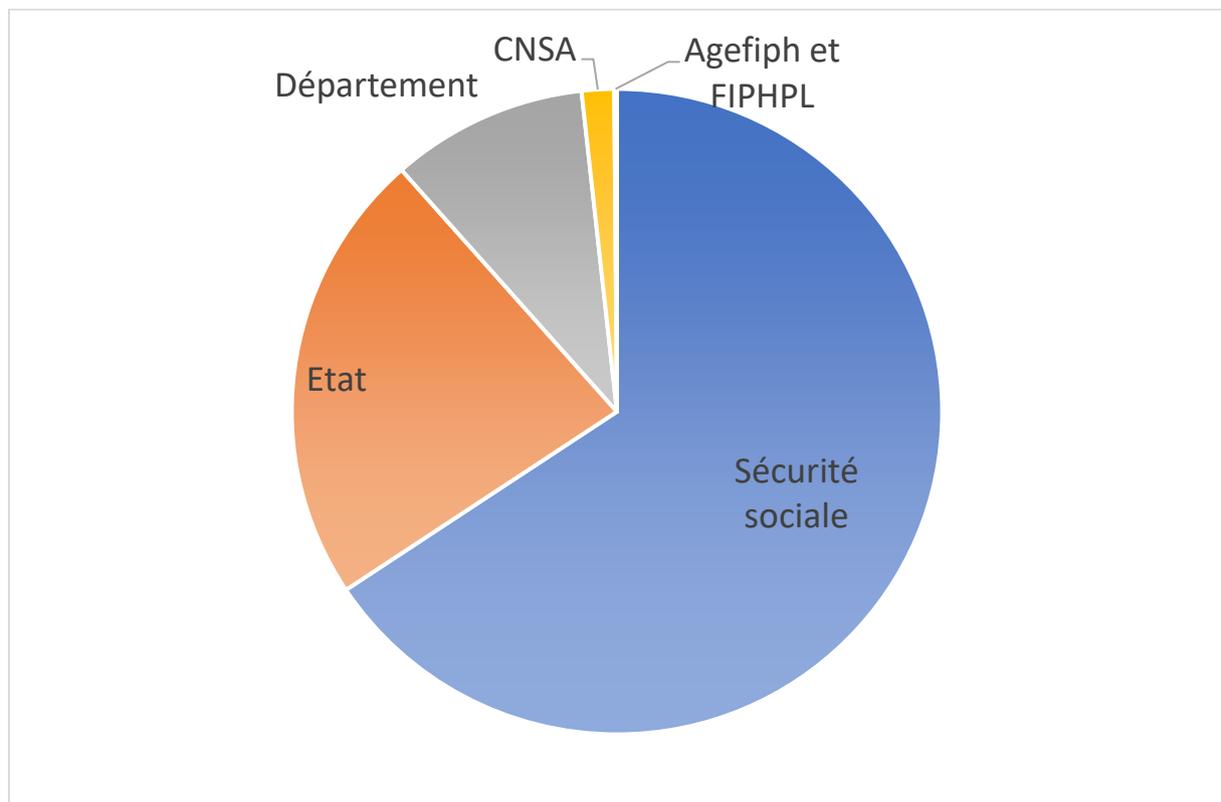
L'État donne aussi beaucoup d'argent.

Il finance par exemple :

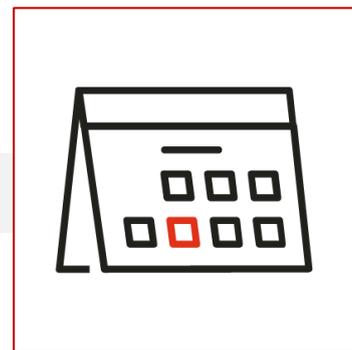
- L'allocation aux adultes handicapés (AAH)
- L'école inclusive pour les élèves en situation de handicap

- **Les départements :**
Les départements financent l'aide sociale à l'hébergement (ASH).
L'ASH aide les personnes en situation de handicap à payer leurs frais de séjour dans les établissements.
- **La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) :**
La CNSA participe en aidant les départements.
Cet argent finance principalement les prestations de compensation du handicap (PCH)..
- **L'Agefiph ou le FIPHFP :**
Ce sont des associations qui aident les personnes en situation de handicap à travailler.

Les dépenses financières par organisme public pour les personnes en situation de handicap.



3. Bilan et calendrier des actions



Plusieurs actions ont été décidées :

- Lors du Comité interministériel du handicap du 3 décembre 2019
- Lors de la Conférence nationale du handicap du 11 février 2020
- Lors du Comité interministériel du handicap du 20 novembre 2020

Les tableaux suivants montrent ces actions.

Ils montrent également

si les actions ont été terminées ou non.

Ces tableaux sont un résumé de tout le document.

Ils ne sont pas transcrits en FALC

car tout a déjà été expliqué avant dans le document

Il y a un lien vers la page avec l'action en FALC.

Simplification et accès aux droits

L'action à mener	Où en sommes-nous ? 	Nos projets 	L'action en FALC
<p>Ouverture d'un droit à vie pour les bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap, dont le handicap n'est pas susceptible d'évoluer favorablement.</p> <p>(CIH 2019 – en cours)</p>	<p>Loi adoptée le 6 mars 2020. Décret en cours de rédaction.</p>	<p>Les personnes pourront bénéficier d'une PCH à vie à compter du 1^{er} semestre 2022.</p>	<p>Page 32</p>
<p>Pour les personnes ayant droit à la prestation de compensation du handicap avant leurs 60 ans, possibilité de continuer à en bénéficier après 75 ans.</p> <p>(CIH 2019 – terminée)</p>	<p>Loi adoptée le 6 mars 2020. Décret 2020-1826 du 31 décembre 2020.</p>	<p>Applicable à partir du 1^{er} janvier 2021.</p>	<p>Page 32</p>
<p>Création d'une indemnisation de 3 mois pour le congé proche aidant, dont la mobilisation est par ailleurs simplifiée (suppression de la condition d'ancienneté, plus de souplesse pour le fractionnement).</p> <p>(CIH 2019 – terminée)</p>	<p>Décret n° 2020-1208 du 1^{er} octobre 2020 relatif à l'allocation journalière du proche aidant et l'allocation journalière de présence parentale.</p>	<p>Entrée en vigueur à partir du 1^{er} octobre 2020.</p>	<p>Page 58</p>

L'action à mener	Où en sommes-nous ? 	Nos projets 	L'action en FALC
<p>Défiscalisation, et exonération totale de contributions sociales pour le dédommagement « aidant » attaché à la prestation de compensation du handicap perçu à compter du 1^{er} janvier 2020, et possibilité de cumul avec le revenu de solidarité active (RSA) à compter du 4 novembre 2020.</p> <p>(CIH 2019 – terminée)</p>	<p>Décret n° 2020-1343 du 4 novembre 2020 relatif aux modalités de prise en compte du dédommagement perçu par les aidants familiaux, de la prestation de compensation et de l'allocation journalière du proche aidant dans le calcul du revenu de solidarité active et de la prime d'activité.</p>		<p>Page 58</p>
<p>Mise en place de la PCH « parentalité ».</p> <p>(CIH 2019 – terminée)</p>	<p>Décret 2020-1826 du 31 décembre 2020.</p>	<p>Ouverture de ce droit au 1^{er} janvier 2021.</p> <p>Groupe de travail mis en place.</p>	<p>Page 50</p>
<p>Pour les personnes avec des troubles psychiques ou du neuro-développement, un travail complémentaire sera engagé en 2020</p>	<p>Lancement en mai 2020 d'une mission confiée au Dr Leguay pour améliorer la</p>	<p>Lancement d'une étude-action dans les territoires, en lien avec les conseils</p>	<p>Page 32</p>

L'action à mener	Où en sommes-nous ? 	Nos projets 	L'action en FALC
sur une meilleure prise en compte du handicap psychique dans la PCH. (CNH 2020 – en cours)	compensation et l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique, mental, cognitif ou avec TND.	départementaux, pour approfondir les constats en vie réelle et identifier les conditions de réussite de l'amélioration de cette compensation.	
Déploiement des services de périnatalité et parentalité des parents en situation de handicap. (CIH 2020 – en cours)	Cahier des charges réalisé.	Déploiement de 6 services en 2021 et généralisation en 2022.	Page 50
Le temps de la préparation du repas et de la vaisselle sera intégré dans l'aide à l'alimentation financée par la PCH. (CNH 2020 – en cours)	Décret 2020-1826 du 31 décembre 2020.	Applicable au 1er janvier 2021.	Page 32
Mise en place d'un numéro unique d'appel pour rompre l'isolement des aidants. Déploiement de solutions nouvelles de répit	L'aide aux aidants est pour le moment intégrée dans le	Généralisation du numéro national unique « 360 » en cours de déploiement sur tout le territoire avec 87	Page 55

L'action à mener	Où en sommes-nous ? 	Nos projets 	L'action en FALC
<p>pour les familles. (CIH 2019 – en cours)</p>	<p>numéro unique national « 360 ».</p>	<p>plateformes en fonctionnement.</p> <p>Accélération de la mise en œuvre de solutions de répit pour les familles.</p> <p>Recensement des projets au 1er trimestre 2021.</p> <p>Sélection et financements au 2e trimestre 2021.</p> <p>Déploiement 3e et 4e trimestres.</p>	
<p>« MDPH 2022 » et « garantie délai » : améliorer le service rendu aux personnes, simplifier les démarches et réduire les délais en réponse tout en garantissant un accès aux droits. (CIH 2019/CNH 2020 – terminée)</p>	<p>Lancement de la feuille de route « MDPH 2022 » le 15 octobre 2020. Publication du baromètre MDPH.</p> <p>Mise en place d'une cellule d'appui aux MDPH au sein de</p>	<p>Dès 2021, signature d'une convention entre chaque département et la CNSA.</p>	<p>Page 32</p>

L'action à mener	Où en sommes-nous ? 	Nos projets 	L'action en FALC
	<p>la CNSA ; mise en place d'un pilotage national et territorial de la feuille de route.</p> <p>38 projets lancés jusqu'en 2022 (réduction des délais, participation des personnes, projet de vie...).</p> <p>Mobilisation de nouveaux financements pour accompagner les MDPH (25 M€).</p> <p>Suivi du baromètre des MDPH</p>		
<p>Organiser l'inconditionnalité de l'accompagnement et rompre l'isolement des familles, via la mise en place du « 360 », numéro unique d'appui, en partenariat avec les territoires.</p> <p>(CNH 2020 – en cours)</p>		<p>Généralisation du numéro national unique « 360 » en cours de déploiement sur tout le territoire avec 87 plateformes en fonctionnement.</p>	<p>Page 55</p>

L'action à mener	Où en sommes-nous ? 	Nos projets 	L'action en FALC
<p>Instruction aux ESMS sur les violences à l'encontre des femmes et vie affective, intime et sexuelle (CIH 2020 – en cours)</p>	<p>Instruction du 2 juillet 2021 à destination des ESMS sur l'obligation de prendre en compte la vie affective, intime et sexuelle des personnes en situation de handicap et d'agir pour lutter contre les faits de violences en ESMS.</p>	<p>Diffusion instruction septembre 2021.</p>	<p>Page 50</p>

École inclusive et enseignement supérieur

L'action à mener	Où en sommes-nous ? 	Nos projets 	Page en FALC
<p>Améliorer la scolarisation des enfants polyhandicapés grâce à des unités d'enseignement adaptées.</p> <p>(CIH 2019 – en cours)</p>	<p>Le cahier des charges des unités d'enseignement pour les élèves polyhandicapés a été signé par le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et la secrétaire d'État aux Personnes handicapées.</p>	<p>Déploiement de 8 unités d'enseignement à la rentrée 2021.</p>	<p>Page 18</p>
<p>Amélioration des modalités d'accompagnement des élèves en situation de handicap dans l'enseignement agricole.</p> <p>(CIH 2019 – terminée)</p>	<p>Mise en place d'une plateforme dédiée aux ressources réglementaires, pédagogiques et éducatives sur la question du handicap.</p>	<p>Actions de sensibilisation de l'ensemble de la communauté éducative de l'enseignement agricole sur les handicaps invisibles (DYS, troubles visuels, TSA), sur les outils numériques et les ressources favorisant</p>	<p>Page 25</p>

L'action à mener	Où en sommes-nous ?	Nos projets 	Page en FALC
		<p>l'accessibilité au travers d'un « jeu sérieux ».</p> <p>Généralisation d'un référent handicap désigné dans tous les établissements d'enseignement supérieur agricole d'ici à octobre 2021.</p>	
<p>Fin 2020, tous les nouveaux enseignants de l'Éducation nationale seront formés pour mieux prendre en compte les besoins éducatifs particuliers. (CNH 2020 – en cours)</p>	<p>Arrêté fixant le cahier des charges de la formation en cours de publication pour une mise en œuvre à la rentrée 2021.</p>	<p>Formation de tous les nouveaux enseignants aux besoins éducatifs particuliers à partir de la rentrée 2021.</p>	<p>Page 18</p>
<p>Déploiement d'un « livret numérique de parcours inclusif » regroupant l'ensemble des adaptations qui sont nécessaires aux enfants en situation de handicap.</p>	<p>Travaux en cours avec la CNSA.</p>	<p>Déploiement du livret numérique de parcours inclusif : travaux en cours 1er semestre 2021 ; expérimentation septembre</p>	<p>Page 18</p>

L'action à mener	Où en sommes-nous ?	Nos projets 	Page en FALC
		2021 ; généralisation septembre 2022.	
<p>Coopération renforcée entre l'école et les établissements médico-sociaux.</p> <p>(CNH 2020 – en cours)</p>	<p>Décret en cours.</p> <p>Mise en œuvre des équipes mobiles en appui des PIAL afin de soutenir les professionnels de l'Éducation nationale dans la scolarisation des enfants handicapés.</p>		<p>Page 18</p>
<p>Améliorer les conditions d'emploi des accompagnants.</p> <p>(CNH 2020 – en cours)</p>	<p>Publication le 29 juillet 2020 de l'arrêté relatif aux missions et aux conditions de désignation des accompagnants des élèves en situation de handicap référents prévus à l'article</p>		<p>Page 18</p>

L'action à mener	Où en sommes-nous ?	Nos projets 	Page en FALC
	L.917-1 du code de l'éducation.		
Extension du forfait d'intervention précoce aux enfants ayant des TND de 7 à 12 ans. (CNH 2020 – en cours)	Cahier des charges réalisé.	Installation de 15 PCO d'ici 2021.	Page 14
Portabilité des aménagements d'examen dans l'enseignement supérieur. (CNH 2020/CIH2020 – en cours)	Décret en cours de publication.		Page 25
Ouverture d'un droit à réexamen pour accès au master. (CIH 2020 – terminée)	Décret 2021-752 du 11 juin 2021.		Page 25
Mise en place du comité de suivi enseignement supérieur inclusif. (CIH 2020 – terminée)	Première réunion le 12 mai 2021.	Groupe de travail co-animé avec le CNCPH. Restitution prévue en octobre 2021.	Page 25

L'action à mener	Où en sommes-nous ?	Nos projets 	Page en FALC
<p>Amélioration de Parcoursup pour les étudiants en situation de handicap. (CNH 2020 – en cours)</p>	<p>Travaux en cours. Amélioration de Parcoursup pour les étudiants en situation de handicap : possibilité d'appeler un référent handicap pour favoriser leurs conditions d'accueil ; mise en place d'une fiche de liaison permettant la portabilité des aménagements intérieurs (cours, examens, etc.).</p>	<p>Poursuite de la portabilité des aménagements dont bénéficient les futurs et actuels étudiants.</p> <p>Ouverture d'un droit à réexamen pour un accès aux masters : ce droit permettra de saisir le recteur d'académie afin que les besoins spécifiques des étudiants soient pris en compte.</p>	<p>Page 25</p>

Emploi

L'action à mener	Où en sommes-nous ? 	Nos projets 	Page en FALC
<p>À compter du 1er janvier 2020, délivrance à vie de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) en cas de handicap irréversible.</p> <p>(CIH 2019 – terminée)</p>	<p>Décret au JO du 26 décembre 2018.</p>	<p>Mise en œuvre.</p>	<p>Page 32</p>
<p>Mise en place, sur un site pilote par région, d'un accueil unique Pôle emploi/Cap emploi pour une offre d'accompagnement personnalisée, et plus efficace, des personnes handicapées en recherche d'emploi.</p> <p>(CIH 2019 – en cours)</p>	<p>19 sites pilotes (19 agences locales Pôle emploi, 18 Cap emploi implantés dans 17 régions) ont été volontaires pour lancer le rapprochement et co-construire l'offre de service intégré.</p>	<p>Poursuite de l'action de rapprochement entre les Pôles emploi et Cap emploi afin de simplifier la recherche d'emploi des personnes.</p>	<p>Page 36</p>
<p>Lancement d'une plateforme numérique « emploi/formation » dédiée aux personnes en situation de handicap, avec la mise en ligne de premiers services</p>	<p>Lancement de la plateforme « Mon parcours handicap » le 6 mai 2020.</p>		<p>Page 36</p>

L'action à mener	Où en sommes-nous ? 	Nos projets	Page en FALC
<p>« d'information accompagnée » en 2020 pour en finir avec la complexité des démarches.</p> <p>(CIH 2019 – terminée)</p>			
<p>Augmentation forte du nombre de jeunes apprentis en situation de handicap, dans la sphère privée comme dans la sphère publique.</p> <p>(CIH 2019 – en cours)</p>	<p>En raison de la crise sanitaire, difficulté d'évaluer la progression réelle du nombre de jeunes apprentis.</p>	<p>Soutien aux employeurs pour favoriser le recrutement d'apprentis dans le cadre du plan de relance.</p>	<p>Page 36</p>
<p>Faire de l'apprentissage un levier majeur, aussi pour les personnes handicapées.</p> <p>Objectif de 10000 apprentis d'ici fin 2021 et d'au moins 6 % d'apprentis en situation de handicap, accueillis dans la fonction publique.</p> <p>(CNH 2020 – en cours)</p>	<p>En raison de la crise sanitaire, difficulté d'évaluer la progression réelle du nombre de jeunes apprentis.</p>	<p>Mobilisation de l'ensemble des ministères.</p>	<p>Page 36</p>

L'action à mener	Où en sommes-nous ? 	Nos projets	Page en FALC
Simplifier l'accès aux emplois passerelles. (CNH 2020 – en cours)	Mise en place des premiers CDD tremplin.	Poursuite de l'action.	Page 36
Décret AAH et temps partiel. (CNH 2020 – en cours)			Page 36
Prendre en compte le handicap dans le système universel de retraite : instaurer la possibilité d'une retraite progressive dès 55 ans pour les travailleurs handicapés ; garantir aux aidants des personnes handicapées des droits à la retraite pour toutes les périodes, indemnisées ou non, pendant lesquelles l'assuré prend en charge ou apporte une aide à un proche en situation de handicap. (CNH 2020 – non commencée)	Mesure attachée à la réforme globale des retraites.		

L'action à mener	Où en sommes-nous ? 	Nos projets	Page en FALC
Renforcement des EA pour amplifier leur rôle dans la formation de leurs salariés et CDD tremplins. (CIH 2020 – en cours)	Avril 2021 : 299 établissements habilités pour CDD tremplins.	Travaux en cours pour faciliter le déploiement.	Page 36
Dispositif emploi accompagné. (CIH 2020 – en cours)		Cible de 6 000 personnes en emploi accompagnées en 2022.	Page 36
Portabilité des équipements de travail des agents lors d'une mobilité dans la fonction publique. (CIH 2020 – terminée)	Décret du 4 mai 2020.		Page 36

Accessibilité universelle et citoyenneté

L'action à mener	Où en sommes-nous ? 	Nos projets 	Page en FALC
<p>Mise en œuvre dès 2020 des premiers logements « évolutifs », avec obligation de salles de bain adaptables (zéro ressaut de douche), de façon à pouvoir aménager maisons et appartements en cas de survenance ou d'évolution du handicap.</p> <p>(CIH 2019 – en cours)</p>	<p>Arrêté sur les douches sans ressaut paru au JO le 17 septembre 2020.</p>	<p>Mise en œuvre pour les permis de construire déposés à partir du 1er janvier 2021 pour les logements au rez-de-chaussée et les maisons individuelles destinées à la location. Généralisation au 1er juillet.</p>	
<p>Mise en place d'un centre de ressources « Vie intime, sexuelle et accompagnement à la parentalité » dans chaque région pour les femmes en situation de handicap, leurs proches et les professionnels.</p> <p>(CIH 2019 – en cours)</p>	<p>5 centres ressources en déploiement.</p>	<p>Poursuite du déploiement pour un centre ressource par région.</p>	<p>Page 50</p>

L'action à mener	Où en sommes-nous ? 	Nos projets 	Page en FALC
<p>Déploiement numérique dès le début de l'année 2020 du nouveau « Handiguide » pour identifier l'offre de sport accessible à proximité de chez soi.</p> <p>(CIH 2019 – terminée)</p>	<p>Mise en ligne du Handiguide.</p>	<p>Compléter le contenu du guide sur les offres existantes.</p>	<p>Page 63</p>
<p>Mise en œuvre obligatoire, au plus tard à compter de septembre 2020, de tarifs préférentiels, pouvant aller jusqu'à la gratuité, dans tous les services de transports collectifs terrestres, pour les accompagnateurs des personnes handicapées.</p> <p>Élargissement, au plus tard à compter de septembre 2020, de l'accès au service de transport adapté : cet accès ne peut plus être restreint, ni par une obligation de résidence sur le territoire concerné, ni par l'obligation d'un passage devant une commission médicale locale, au minimum</p>	<p>En cours de réalisation par les opérateurs et notamment par la SNCF.</p> <p>Finalisation de la Loi d'orientation des mobilités (LOM) : préparation des textes réglementaires associés (décrets et arrêtés) et mise en œuvre des actions d'accompagnement.</p>	<p>Remontées nationales des opérateurs engagés au second semestre 2021.</p> <p>Suivi de la mise en œuvre au niveau territorial.</p>	

L'action à mener	Où en sommes-nous ? 	Nos projets 	Page en FALC
pour les personnes handicapées avec un taux de 80 % et à mobilité réduite disposant d'une carte mobilité et inclusion. (CIH 2019 – en cours)			
Lancement d'un plan massif de formation au bénévolat, intégrant la formation aux premiers secours, dans la perspective d'un engagement de 3 000 bénévoles en situation de handicap pour les événements sportifs internationaux, et les Jeux olympiques et paralympiques de 2024. (CIH 2019 – en cours)	Concertation en cours.	Cadre d'action en cours de définition.	Page 63
Déploiement d'un service national universel ouvert à tous les jeunes en situation de handicap. (CIH 2019 – en cours)	Déploiement retardé à cause de la Covid-19.	Relance de l'action.	Page 63
Accessibilité renforcée des biens et services culturels par l'amélioration de l'accès aux	Concertation sur l'opportunité de créer une	Lancement d'une étude sur les fonctionnalités de la	Page 63

L'action à mener	Où en sommes-nous ? 	Nos projets 	Page en FALC
livres adaptés et aux catalogues d'éditeurs en format numérique. (CIH 2019 – en cours)	plateforme centralisant l'offre de livres accessibles.	plateforme et travail interministériel sur le rattrapage du stock de livres non-accessibles.	
L'extension des obligations légales d'accessibilité aux services audiovisuels non linéaires et l'augmentation du volume horaire des programmes accessibles. (CIH 2019 – terminée)	Publication de l'ordonnance SMA.		Page 63
S'assurer de l'amélioration effective de la représentation des personnes handicapées et du handicap dans les médias audiovisuels, conformément aux engagements pris par les signataires de la charte du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). (CIH 2019 – en cours)	Signature de la charte le 3 décembre 2019 dans le cadre du Comité interministériel du handicap.	Mise en œuvre des préconisations de la charte et mise en place d'indicateurs afin d'évaluer la représentation effective des personnes handicapées dans les médias audiovisuels.	Page 63

L'action à mener	Où en sommes-nous ? 	Nos projets 	Page en FALC
Faciliter les mobilités : la mise en œuvre effective des améliorations portées par la loi d'orientation des mobilités. (CNH 2020 – en cours)	Création d'une plateforme unique de réservation des services d'assistance en gare et de substitution.	Plateforme opérationnelle en 2024.	Page 63
Intégrer l'accessibilité dans chaque métier: France compétences vérifiera, pour chaque formation inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles, que la problématique du handicap a bien été prise en compte dans le référentiel de compétences. (CNH 2020 – en cours)	Décret publié le 2 avril 2021 Publication de l'ordonnance SMA.	Mise en œuvre au 1er septembre 2021.	Page 63
Dans l'audiovisuel, le projet de loi audiovisuel renforcera l'accessibilité des programmes essentiels pour nos concitoyens (émissions se rapportant aux campagnes électorales, événements	Accessibilité des comptes rendus du Conseil des ministres.	Mise en œuvre.	Page 63

L'action à mener	Où en sommes-nous ? 	Nos projets 	Page en FALC
d'importance majeure). (CNH 2020 – en cours)			
Amélioration de l'accessibilité de la communication gouvernementale et de l'Élysée. (CNH 2020 – en cours)	Renforcement de la communication gouvernementale au premier trimestre 2021 : élargissement des attributions du service d'information du gouvernement (SIG) pour coordonner l'accessibilité de la communication au sein des différents ministères; réalisation d'un guide de bonnes pratiques d'accessibilité (sous-titrages, interprètes en langue des signes française, Falc) par le SIG à destination des	Formation des Dicom. Montée en charge et passation de marchés publics pour outiller les professionnels.	Page 63

L'action à mener	Où en sommes-nous ? 	Nos projets 	Page en FALC
	ministères; nouveaux moyens dédiés (10 M€).		
Vivre dans une ville accessible (ambassadeurs). (CNH 2020 – en cours)	Déploiement national des ambassadeurs de l'accessibilité en 2021 : mobilisation des ambassadeurs du service civique chargés d'accompagner les différents acteurs des territoires recevant du public.	Suivi du déploiement national.	Page 63
Plateforme Accès libre. (CIH 2020 – en cours)	Lancement sur de premiers territoires de l'application numérique collaborative « Accès libre » : une application numérique collaborative pour que les personnes puissent connaître en temps réel l'accessibilité des ERP d'un	11 026 ERP recensés et en moyenne 2500 visiteurs par jour. Enrichissement de la base en cours.	Page 63

L'action à mener	Où en sommes-nous ? 	Nos projets 	Page en FALC
	territoire, publics comme privés.		
Accéder aux campagnes électorales. (CIH 2021 – en cours)	Communication relative au facile à lire et à comprendre (Falc) à destination des candidats aux élections régionales et départementales, réalisée.	Renforcement de l'accessibilité des campagnes électorales en 2021 et 2022 : amélioration de l'accessibilité des émissions audiovisuelles relatives à la campagne électorale; renforcement de l'accessibilité des clips de campagne des candidats (en cours) ; lancement d'un groupe de travail par le ministère de l'Intérieur associant le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) pour une meilleure prise en compte de l'accessibilité	Page 63

L'action à mener	Où en sommes-nous ? 	Nos projets 	Page en FALC
		dans les campagnes électorales (en cours) ; (ex. : document d'information distribué lors du dépôt de leur déclaration de candidature) ; amélioration du droit de vote effectif des majeurs en tutelle à partir d'un retour d'expérience sur leur recouvrement du droit de vote en 2019 (en cours).	
Amélioration de l'accessibilité numérique des 250 démarches en ligne les plus utilisées par les Français. (CIH 2020 – en cours)	Publication de la circulaire sur l'accessibilité numérique des sites publics. Lancement du guichet accessibilité par la Dinum. Mise en place d'équipes Commando 2020 qui accompagnent les	Appui France Relance pour l'accélération et l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services en ligne : plus de 3 M€ financé à date. Cible 31 % fin 2021.	Page 63

L'action à mener	Où en sommes-nous ? 	Nos projets 	Page en FALC
	<p>administrations sur la mise en accessibilité de leurs démarches.</p> <p>Passage de 12 à 14 % de sites accessibles.</p>		
<p>Sensibiliser, pour mobiliser (CNH 2020 – en cours)</p>	<p>Lancer une grande campagne nationale de sensibilisation qui aura pour objectif d'accélérer le changement de représentations associées au handicap : montrer la richesse que représente le handicap pour une société, comme toute diversité et valoriser les compétences des personnes handicapées.</p>	<p>Lancement en octobre 2021.</p>	<p>Page 63</p>

L'action à mener	Où en sommes-nous ? 	Nos projets 	Page en FALC
<p>Lancer un grand programme national pour l'innovation technologique au service de la vie quotidienne et de l'autonomie.</p> <p>Mobilisation du plan d'investissement d'avenir, à hauteur de 30 M€.</p> <p>Quatre domaines d'action : communiquer, apprendre, se déplacer et vivre chez soi. (CNH 2020 – en cours)</p>	<p>Lancement du programme prioritaire de recherche « maintien en autonomie » doté de 30 M€.</p>	<p>Composition et lancement des actions auprès de la communauté scientifique.</p>	<p>Page 45</p>
<p>Modifier l'arrêté relatif au 1,80 m douche en sous pente et réversibilité des douches baignoires. (CIH 2020 – en cours)</p>		<p>Travail à engager au second semestre 2021.</p>	
<p>Identifier des solutions d'amélioration de l'accessibilité du logement, notamment au regard des besoins des handicaps sensoriels. (CIH 2020 – en cours)</p>		<p>Travail à engager au second semestre 2021.</p>	

L'action à mener	Où en sommes-nous ? 	Nos projets 	Page en FALC
Publication de l'arrêté sur l'accessibilité des emplacements de recharge équipés de bornes électriques. (CIH 2020 – en cours)	Arrêté en cours.		
Utilisation par la SNCF de l'enveloppe de 120 millions d'euros, prévue dans le plan France Relance, pour poursuivre la mise en accessibilité des gares et maintenir la trajectoire prévue. (CIH 2020 – en cours)		Signature d'une convention entre le ministère des Transports et le président de la SNCF – juillet 2021.	
Généralisation de la tarification préférentielle pouvant aller jusqu'à la gratuité pour l'accompagnateur. (CIH 2020 – en cours)		Recensement au second semestre 2021 pour les réseaux des AOM/Projet de texte pour la partie ferroviaire prévu pour fin 2022.	

L'action à mener	Où en sommes-nous ? 	Nos projets 	Page en FALC
<p>Accessibilité des locaux de travail. (CIH 2020 – en cours)</p>		<p>Publication du décret en septembre 2021.</p> <p>Mise en œuvre au 1er janvier 2022.</p>	<p>Page 63</p>

Accès aux soins et aides techniques

L'action à mener	Où en sommes-nous ? 	Nos projets 	Page en FALC
<p>Mise en place d'une offre de consultations dédiées au sein des établissements de santé afin de proposer une réponse plus adaptée et un parcours de soins mieux coordonné aux personnes en situation d'échec de soins.</p> <p>(CIH 2019 – en cours)</p>	<p>Poursuite des travaux relatifs à l'état des lieux.</p>	<p>Déploiement des consultations dédiées aux personnes en situation de handicap.</p>	<p>Page 63</p>
<p>La mise en place d'une tarification graduée des consultations hospitalières, tenant mieux compte de la situation spécifique des patients handicapés.</p> <p>(CIH 2019 – terminée)</p>	<p>Publication et diffusion d'une circulaire qui vise à mieux prendre en compte dans la tarification, les spécificités des consultations hospitalières pour personnes handicapées, en termes de durée, de mobilisation de personnels et de moyens par exemple. Il s'agit ainsi de</p>		<p>Page 63</p>

L'action à mener	Où en sommes-nous ? 	Nos projets 	Page en FALC
	soutenir et favoriser l'accès aux soins des personnes en situation de handicap dans le cadre du droit commun.		
Inclure la qualité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans la certification des établissements de santé, sur la base du guide d'amélioration des pratiques professionnelles de la Haute Autorité de santé (HAS). (CIH 2019 – terminée)	Mesure réalisée.		Page 63
Expérimenter dans plusieurs territoires, de nouvelles règles de financement pour faciliter l'accès aux soins de ville des personnes en situation de handicap accompagnées en établissements et renforcer, au sein même des établissements, les missions de prévention	Autorisation expérimentation art 51 et cahier des charges publié.	Appel à candidature juillet 2021. Déploiement de l'expérimentation.	Page 63

L'action à mener	Où en sommes-nous ? 	Nos projets 	Page en FALC
et de coordination des parcours. (CIH 2020 – en cours)			
<p>Informer massivement les personnes, les associations, comme les professionnels de toutes les évolutions en matière de santé pour en assurer le plein déploiement.</p> <p>(CIH 2020 – en cours)</p>	<p>Informations spécifiques mises en œuvre pendant la crise sanitaire.</p> <p>Mise en place d'un groupe de travail permanent sur l'accès à l'information en santé des professionnels et des personnes en situation de handicap au sein du ministère de la Santé (juin 2021).</p>		<p>Page 77</p>
<p>Permettre un meilleur accès et un meilleur usage des aides techniques : rapport de Philippe Denormandie et Cécile Chevalier pour améliorer l'accès et la qualité d'usage</p>	<p>Action pour renforcer l'évaluation des besoins et l'accompagnement des personnes dans les territoires, afin de permettre aux personnes de disposer des</p>	<p>Renforcement du cadre de l'expérimentation (+4,4 M€).</p> <p>Travaux sur l'évolution des nomenclatures pour réduire les restes à charge et mieux</p>	<p>Page 47</p>

L'action à mener	Où en sommes-nous ? 	Nos projets 	Page en FALC
<p>des aides techniques. (CIH 2019 – en cours)</p>	<p>aides techniques les plus adaptées à leurs besoins et à leur projet de vie, et de bénéficier d'une formation à leur utilisation.</p> <p>Les ergothérapeutes peuvent désormais prescrire les dispositifs médicaux et les aides techniques.</p> <p>Lancement d'une expérimentation nationale pour déployer des équipes locales d'accompagnement sur les aides techniques.</p>	<p>prendre en compte l'innovation, en commençant par l'ouverture de la concertation sur les fauteuils roulants.</p>	
<p>Améliorer la prise en charge par l'Assurance Maladie des parcours de soins de rééducation pour les enfants en situation de handicap ou malades : Engagement d'une</p>	<p>Lancement par la Cnam d'un groupe de travail sur la mise en place d'un forfait soins en « rééducation » pour les</p>	<p>Travaux en cours.</p>	<p>Page 14</p>

L'action à mener	Où en sommes-nous ? 	Nos projets 	Page en FALC
réflexion devant aboutir avant 2022 pour une meilleure prise en charge par l'Assurance Maladie des parcours de soins de « rééducation », sans reste à charge pour les familles. (CNH 2020 – en cours)	enfants associant l'ensemble des acteurs (associations, professionnels, familles, experts de la Haute Autorité de santé – HAS) et s'appuyant sur les recommandations de la HAS.		
Téléconsultation accessible. (CIH 2020 – en cours)	Lancement d'un GT début 2021.	Travaux en cours.	Page 77

Transformation de l'offre médico-sociale

L'action à mener	Où en sommes-nous ? 	Nos projets 	Page en FALC
<p>Déployer à grande échelle le logement inclusif : cf. mission de Denis Piveteau et Jacques Wolfrom pour proposer les clés opérationnelles pour un déploiement généralisé et rapide de ces habitats.</p> <p>(CIH 2019 – en cours)</p>	<p>Création d'une aide à la vie partagée en LFSS 2021.</p>	<p>Déploiement d'un plan interministériel : objectif de 10 000 personnes au sein d'habitats partagés fin 2022.</p>	<p>Page 43</p>
<p>Accompagner les projets de vie en créant des places « de transition » sécurisant les choix des personnes (emploi, école, logement, etc.) :</p> <p>Création de 2500 places supplémentaires en établissements ou en services pour accompagner les transitions, et garantir le retour vers le milieu spécialisé, si nécessaire.</p> <p>(CNH 2020 – en cours)</p>		<p>Intégrer dans les solutions à créer pour améliorer l'accompagnement des personnes en situation de handicap.</p>	<p>Page 55</p>

L'action à mener	Où en sommes-nous ? 	Nos projets 	Page en FALC
<p>Développement de solutions nouvelles et de proximité pour éviter la séparation des familles et les départs contraints en Belgique (engagement d'un plan à trois ans de 90 M€ sur les principaux territoires concernés : Hauts-de- France, Île-de-France et Grand- Est).</p> <p>(CNH 2020 – en cours)</p>	<p>L'instruction budgétaire du 5 juin 2020 a prévu une autorisation d'engagement de 90 M€ sur trois ans bénéficiant aux ARS les plus concernées par ces départs (Grand-Est, Hauts-de-France et Île-de-France).</p>	<p>Déploiement de solutions nouvelles pour éviter les départs en Belgique non souhaités.</p>	<p>Page 60</p>
<p>Rapport Igas sur les leviers de la transformation de l'offre médico- sociale.</p> <p>(CIH 2020 – en cours)</p>	<p>Rapport remis.</p>	<p>Mise en œuvre au PLFSS 2021.</p>	<p>Page 60</p>

Les abréviations utilisées dans le document

- AAH : allocation adulte handicapé
- AEEH : allocation d'éducation enfant handicapé
- AEFE : Agence pour l'enseignement français à l'étranger
- AESH : accompagnant d'élève en situation de handicap
- Afnor : Association française de normalisation
- AGEFIPH : Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées
- AMEETH : aide à la mobilisation des employeurs pour l'emploi des travailleurs handicapés
- ANCT : Agence nationale de la cohésion des territoires
- ASE : aide sociale à l'enfance
- ASH : aide sociale à l'hébergement
- AVP : aide à la vie partagée
- CAA : communication alternative et améliorée
- CDH : code de la construction et de l'habitat
- CMI : carte mobilité inclusion
- CNAF : Caisse nationale d'allocations familiale
- CNCPH : Conseil national consultatif des personnes handicapées
- CNSA : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
- CRIP : cellule de recueil des informations préoccupantes
- CRTE : contrat de relance et de transition écologique
- CSA : Conseil supérieur de l'audiovisuel

- DPJJ : direction de la protection judiciaire de la jeunesse
- EA : entreprise adaptée
- EATT : entreprise adaptée de travail temporaire
- EMAS : équipe mobile d'appui à la scolarisation
- ENPIJ : École nationale de protection judiciaire de la jeunesse
- EQLAAT : équipe locale d'accompagnement sur les aides techniques
- ESAT : établissement et service d'aide par le travail
- ESMS : établissement et service médico-social
- ESQ : emplois sportifs qualifiés
- FALC : Facile à Lire et à Comprendre
- FAQ : Foire aux questions
- FATEA : fonds d'accompagnement à la transformation des entreprises adaptées
- IEM : institut d'éducation motrice
- IME : institut médico-éducatif
- ITEP : instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques
- JDC : Journée défense et citoyenneté
- LSF : langue des signes française
- MDPH : Maisons départementales des personnes handicapées
- MJPM : mandataires judiciaires à la protection des majeurs
- PCH : prestation de compensation du handicap
- PCO : plateforme de coordination et d'orientation
- PEJS : pôle d'enseignement pour les jeunes sourds
- PIAL : pôle inclusif d'accompagnement localisé
- PIC : plan d'investissement dans les compétences

- SAAD : service d'aides et d'accompagnement à domicile
- SIAD : service de soins infirmiers à domicile
- SIG : Service d'information du gouvernement
- TND : troubles du neuro-développement
- TSA : troubles du spectre de l'autisme
- UEEP : unité d'enseignement externalisée polyhandicap
- ULIS : unités localisées pour l'inclusion scolaire



© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe.

Plus d'informations sur le site www.inclusion-europe.eu/easy-to-read.

Mise en accessibilité FALC par [Com'access](#).

Le texte a été relu et validé à l'ESAT Lucie Nouet à Vélizy-Villacoublay.

Nous les remercions vivement.